

Pour un développement durable de la  
zone côtière bretonne :

*La charte des espaces côtiers bretons*

Novembre 2007



# Avant-propos

La Bretagne entretient une relation privilégiée avec la mer. Elle tire de cette relation toutes les spécificités qu'on lui connaît et reconnaît dans les domaines économique, culturel, identitaire ou encore écologique. L'histoire et le développement de la Bretagne sont donc intimement liés aux dynamiques, aux événements qui régissent le milieu marin et côtier, et de manière plus générale à l'état et à la disponibilité des ressources et des espaces maritimes et côtiers.

Présentée et reconnue à juste titre comme un modèle pour la préservation de son littoral, la Bretagne prend conscience des menaces qui pèsent sur celui-ci. Cette prise de conscience est un fait nouveau important. Pour ne pas avoir connu ce mouvement à temps, d'autres régions ne peuvent aujourd'hui qu'en constater les dommages.

La Région entend donner l'opportunité à tous de s'engager pour l'avenir de la zone côtière bretonne.

C'est là toute l'ambition de la charte des espaces côtiers bretons. Cette charte doit être l'occasion non seulement de définir, avec l'ensemble des Bretons, une vision commune pour l'avenir de la zone côtière bretonne, de développer une stratégie pour la mettre en œuvre, mais aussi de faire prendre conscience à tous de la dimension et des capacités maritimes de la Bretagne. Nous devons saisir l'occasion de la charte pour définir et élaborer en commun un avenir pour la zone côtière, un avenir porteur d'ambitions, choisi et non subi.

La charte est un acte d'engagement et un document de référence définissant **un projet d'avenir pour la zone côtière bretonne** se déclinant en **sept défis à relever**. Elle propose **les principes qui doivent régir l'action de tous** sur le littoral et **les dispositifs nécessaires pour faire vivre la charte**. Enfin elle propose, par le biais de **chantiers-phares**, plusieurs axes de travail autour desquels pourrait s'amorcer la concrétisation d'un développement durable de la zone côtière bretonne. Dix chantiers-phares ont été identifiés lors de l'élaboration de la charte. Ils ne sont pas exhaustifs et constituent la première base d'un travail commun pour les acteurs de la zone côtière bretonne.



***Ce document n'est pas un aboutissement, mais le début d'une mobilisation et d'une collaboration pour promouvoir une gestion durable de la zone côtière bretonne.***

***Cette charte appartient aux bretons : il ne tient qu'à vous, à nous tous d'en faire un projet porteur d'avenir, un document de référence pour le développement durable de la zone côtière bretonne et pour une mobilisation stratégique, efficace et cohérente des énergies, des moyens et des compétences.***

***Agir de concert pour la zone côtière bretonne est une nécessité si nous voulons que la proximité avec la mer reste un atout pour la Région, et un élément fédérateur pour l'ensemble des bretons.***

*Jean-Yves LE DRIAN*

*Président du conseil régional de Bretagne*

# Sommaire

## **UNE AMBITION COMMUNE POUR L'AVENIR DE LA ZONE COTIERE BRETONNE 7**

<b>1. UN PROJET COMMUN POUR LA ZONE COTIERE BRETONNE</b>	<b>11</b>
1.1. POURQUOI LA REGION S'EST-ELLE LANCEE DANS CETTE INITIATIVE ?	11
1.2. POURQUOI UNE CHARTE ? QUI SERONT LES SIGNATAIRES ?	12
1.3. COMMENT A ETE ELABOREE LA CHARTE DES ESPACES COTIERS BRETONS ?	12
<b>2. UNE VISION D'AVENIR POUR LA ZONE COTIERE : ENJEUX ET DEFIS</b>	<b>15</b>
<b>2.1. VALORISER PLEINEMENT LES ATOUTS MARITIMES DE LA BRETAGNE EN DEVELOPPANT UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE ET ANCREE DANS L'INNOVATION ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>16</b>
2.1.1. PROMOUVOIR UNE ECONOMIE MARITIME ET COTIERE DYNAMIQUE, INNOVANTE ET DIVERSIFIEE	17
2.1.2. DEVELOPPER DE MANIERE DURABLE LE TOURISME LITTORAL ET LES ACTIVITES NAUTIQUES	19
2.1.3. DEVELOPPER LES NOUVELLES ECONOMIES MARITIMES EN ZONE COTIERE	21
<b>2.2. MAITRISER L'URBANISATION ET FAVORISER LA DIVERSITE SOCIALE SUR LE LITTORAL</b>	<b>22</b>
2.2.1. MAITRISER L'URBANISATION ET L'ARTIFICIALISATION DE LA FRANGE LITTORALE	22
2.2.2. MAITRISER LA PRESSION FONCIERE ET FAVORISER LA DIVERSITE SOCIALE SUR LE LITTORAL	23
<b>2.3. PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET MAINTENIR LE POTENTIEL ECOLOGIQUE DES ESPACES COTIERS BRETONS</b>	<b>25</b>
2.3.1. PRESERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE	25
2.3.2. PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES DE LA ZONE COTIERE	26
2.3.3. PRESERVER LA QUALITE ET L'IDENTITE DES PAYSAGES COTIERS	27
<b>2.4. RESTAURER LA QUALITE DES MASSES D'EAU COTIERES ET REDUIRE LES POLLUTIONS SUR LE LITTORAL</b>	<b>28</b>
<b>2.5. PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL MARITIME</b>	<b>29</b>
<b>2.6. ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA ZONE COTIERE</b>	<b>31</b>
<b>2.7. PRESERVER LE POTENTIEL SOCIAL, ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE DES ILES BRETONNES</b>	<b>32</b>

## **UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR UNE GESTION DURABLE ET CONCERTEE DE LA ZONE COTIERE BRETONNE 35**

<b>3. LES PRINCIPES D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA ZONE COTIERE</b>	<b>39</b>
3.1. LA MISE EN ŒUVRE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA ZONE COTIERE	39
3.2. UNE NOUVELLE DIMENSION TERRITORIALE : LA ZONE COTIERE	40
3.3. LA SOLIDARITE ENTRE LES PERSONNES, ENTRE LES GENERATIONS ET ENTRE LES TERRITOIRES	41
3.4. LA CONCERTATION ET L'ACTION COLLECTIVE	41
3.5. LA COHERENCE ET LA COORDINATION ENTRE LES ACTIONS DE CHACUN	41
3.6. L'UTILISATION COMBINEE DE L'ENSEMBLE DES MECANISMES D'ACTION PUBLIQUE	41
3.7. UNE MISE EN PERSPECTIVE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE DES MESURES DE GESTION	42
3.8. UN PRAGMATISME DANS LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	42
3.9. LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES ET DES PARTICULARITES	42
3.10. L'EXPERIMENTATION ET L'INNOVATION	43
<b>4. DES DISPOSITIFS AU SERVICE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA ZONE COTIERE</b>	<b>45</b>

<b>4.1.</b>	<b>DES INSTANCES DE CONCERTATION POUR LA GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE BRETONNE</b>	<b>45</b>
4.1.1.	UNE INSTANCE REGIONALE DE CONCERTATION	46
4.1.2.	DES INSTANCES LOCALES DE CONCERTATION	47
<b>4.2.</b>	<b>UN DISPOSITIF D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ANALYSE PROSPECTIVE DE LA ZONE COTIERE</b>	<b>48</b>
<b>4.3.</b>	<b>UNE MISE EN RESEAU ET UN ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA ZONE COTIERE BRETONNE</b>	<b>49</b>

## **DES CHANTIERS-PHARES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION DURABLE DE LA ZONE COTIERE BRETONNE**

**51**

1.	RENFORCER L'AMBITION MARITIME DES BRETONS	54
2.	INSCRIRE LES ACTIVITES MARITIMES ET COTIERES DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	55
3.	PROMOUVOIR DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET NAUTIQUES DURABLES	57
4.	MAITRISER L'URBANISATION ET PROMOUVOIR DE NOUVELLES FORMES D'URBANISATION, D'ARCHITECTURE ET DE CIRCULATION SUR LE LITTORAL	59
5.	AMELIORER LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DE LA ZONE COTIERE	60
6.	GARANTIR LA QUALITE DES PAYSAGES COTIERS	60
7.	ACCELERER LA RESTAURATION DE LA QUALITE DES MASSES D'EAU COTIERES	61
8.	AMELIORER LA SAUVEGARDE DE LA VIE HUMAINE ET LA GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX EN ZONE COTIERE	61
9.	GARANTIR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL MARITIME	62
10.	METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES ILES BRETONNES	63

Une ambition commune pour  
l'avenir du littoral de la Bretagne





La Bretagne entretient une relation privilégiée avec la mer. Elle tire de cette relation toutes les spécificités qu'on lui connaît et reconnaît dans les domaines économique, culturel, identitaire ou encore écologique. L'histoire et le développement de la Bretagne sont donc intimement liés aux dynamiques, aux événements qui régissent le milieu marin et côtier, et de manière plus générale à l'état et à la disponibilité des ressources et des espaces maritimes et côtiers.

La zone côtière marque cette intimité entre la terre et la mer. La diversité, la richesse et la spécificité nées de cette rencontre font de la zone côtière une entité à part et à part entière. Plus qu'un simple trait entre la mer et la terre, c'est un espace composé de territoires marins et terrestres qui partagent certes les mêmes enjeux, mais sont uniques de par leurs richesses et leurs particularités.

*La Bretagne peut dans sa globalité être considérée comme une zone côtière tant son développement, son histoire, son identité sont indissociables de la rencontre entre la mer et la terre.*

La zone côtière est, pour la Bretagne, une chance et une responsabilité. Une chance parce que le littoral est un puissant facteur d'attractivité pour les hommes comme pour les activités et qu'il représente un atout indéniable pour les territoires maritimes, au regard des immenses champs potentiels de développement scientifique, économique, culturel liés à la mer et encore insuffisamment explorés. Une chance aussi parce qu'il est vecteur de qualité pour les personnes qui y résident, y travaillent ou y passent, dans un contexte où la qualité est devenue un critère essentiel de choix d'implantation.

La zone côtière est aussi une lourde responsabilité du fait de son importance géographique et de sa forte influence sur l'ensemble des territoires et des secteurs économiques de la Bretagne. En effet, des pressions de plus en plus fortes font courir des risques sur la zone côtière et pourraient, à moyen et long termes, remettre en cause l'atout majeur qu'elle constitue pour la Bretagne.

Encore aujourd'hui présentée et reconnue comme un modèle pour la préservation de son littoral, la Bretagne prend néanmoins conscience d'une rapide dégradation de ce que les Bretons considèrent comme un patrimoine régional et l'atout majeur de leur région.

*Avec plus de 2700 km de côtes, la Bretagne compte à elle seule un tiers du linéaire côtier français.*

Bien qu'elles prennent depuis quelques années une acuité particulière, la plupart des menaces ne sont pas nouvelles ; le Schéma d'aménagement du littoral breton et des îles (SALBI) les avait déjà, en son temps, identifiées. Ce qui est nouveau, c'est la prise de conscience collective de la nécessité d'agir pour enrayer certains aspects négatifs des dynamiques en cours et

développer des alternatives au futur qui se dessine, et qui n'est pas en phase avec les aspirations des Bretons.

Des réponses doivent être apportées. Elles sont à rechercher dans la définition d'un projet d'avenir pour la zone côtière, projet au service duquel les nombreux outils de gestion déjà existants pourront être mobilisés.

*L'avenir de la Bretagne dépend fortement de ce qui se fera ou ne se fera pas en mer et sur le littoral.*

C'est là toute l'ambition de la charte des espaces côtiers bretons. Elaborée sur le principe fondateur d'une longue concertation, multiforme, avec l'ensemble des acteurs de la zone côtière, la charte des espaces côtiers bretons doit être l'occasion non seulement de définir, avec l'ensemble des Bretons, une vision commune pour l'avenir de la zone côtière bretonne, de développer une stratégie pour la mettre en œuvre, mais aussi de faire prendre conscience à tous de la dimension et des capacités maritimes de la Bretagne. Si nous voulons que la proximité avec la mer reste un atout pour le développement durable de la région et le bien-être de la population, nous devons saisir l'occasion de la charte pour définir et élaborer en commun un avenir pour la zone côtière : un avenir porteur d'ambitions, choisi et non subi.

# 1. Un projet commun pour la zone côtière bretonne

## 1.1. Pourquoi la Région s'est-elle lancée dans cette initiative ?

Ce projet de charte est une initiative volontaire de la Région. La Région veut s'y engager parce qu'elle a une responsabilité de premier plan liée à la pertinence géographique de son territoire, à la force de son identité maritime, à l'attente des acteurs et de ses habitants. Ce projet s'inscrit totalement dans la double volonté de la Région de conforter la dimension maritime de la Bretagne et d'ancrer son développement dans la durabilité.

S'il appartient à chacun, individu, acteur privé ou public, d'agir à son niveau pour préserver et valoriser au mieux la zone côtière bretonne, seule une action commune, porteuse de l'intérêt collectif de la Bretagne et mettant en synergie les efforts et les moyens de l'ensemble des acteurs, permettra véritablement de mettre en œuvre un développement durable de la zone côtière bretonne.

Porteuse des intérêts de la Bretagne, et soucieuse de promouvoir un modèle de développement durable de sa zone côtière, la Région souhaite assumer pleinement ses responsabilités en amorçant et en animant l'élaboration d'une vision collective de l'avenir de la zone côtière bretonne définissant les orientations à prendre et les actions à mettre en œuvre.

Si la Région a pris cette initiative, elle n'entend pas la mener seule. Certes, engagée dans des démarches stratégiques comme la stratégie régionale de développement économique, le schéma multimodal des déplacements et des transports, le schéma du tourisme, la mise œuvre d'un établissement public foncier et de nombreuses autres actions ayant un lien avec la mer et le littoral, la Région peut agir sur des leviers importants. Mais ni la Région, ni un autre acteur, ne peut prétendre porter, seul, le développement durable de la zone côtière bretonne : au-delà de la nécessité d'une élaboration collective, il est probable que les actions envisagées par la charte combineront plusieurs outils, à des échelles et dans des domaines différents ; or aucun acteur ne possède à lui seul l'ensemble des compétences et des moyens nécessaires pour cela.

Sans remettre en question les compétences et les responsabilités de chacun, il s'agit donc de jouer la carte de la complémentarité entre les acteurs et de la cohérence entre les actions pour développer de nouvelles façons de faire. Alors que jusqu'à présent la grande diversité des acteurs était vue comme un obstacle à une bonne gestion de la zone côtière, il s'agit maintenant de faire de cette diversité un atout en termes de connaissances, de compétences et de savoir-faire.

Par cette initiative, la Région souhaite faire de la Bretagne une région exemplaire dans le domaine de la gestion intégrée de la zone côtière. Elle souhaite également contribuer directement à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse au niveau national et européen dans ce domaine.

## 1.2. Pourquoi une charte ? Qui seront les signataires ?

Une charte peut être définie comme un acte d'engagement collectif pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun. Sans portée réglementaire, elle fixe néanmoins les objectifs à atteindre, les orientations à prendre ainsi que la nature des actions permettant de les mettre en œuvre.

La charte des espaces côtiers bretons doit porter pour la Bretagne une vision prospective et exigeante de l'avenir de ses espaces côtiers, avec l'ambition de développer une réelle exemplarité.

Pour que la charte devienne réellement un document de référence et un projet de société partagé par tous, elle doit être reconnue par un maximum d'acteurs de la zone côtière bretonne. Elle sera donc proposée pour signature et adoption aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux Pays. Il en sera de même pour les associations d'élus, les organisations socioprofessionnelles, les associations de dimension régionale, ou les collectifs départementaux d'associations. Dans le cadre de l'élaboration de la charte, la proposition a été faite à l'Etat de collaborer. A ce stade aucune suite n'a été donnée, même s'il y a convergence sur les enjeux pour une gestion durable de la zone côtière bretonne.

La signature de la charte aura valeur d'engagement à respecter son contenu et à promouvoir des actions contribuant à sa mise en œuvre. Les signataires seront ainsi invités à développer, à leur niveau, une stratégie définissant les actions qu'ils entendent mettre en œuvre pour contribuer au développement durable de la zone côtière bretonne.

## 1.3. Comment a été élaborée la charte des espaces côtiers bretons ?

Le projet d'une « charte sur le littoral » a émergé lors de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement du territoire, Bretagne 2015. Au cours des nombreuses phases de concertation entreprises à cette occasion, le Conseil régional a pris la mesure de l'attente des acteurs à l'égard de la dimension maritime de la Bretagne.

La publication par le Conseil économique et social régional (CESR), en 2004, d'un rapport intitulé « Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne », a marqué à la fois l'urgence des enjeux, l'émergence d'une vraie réflexion sur le sujet et la multiplication des initiatives et des projets locaux.

Associés, Conseil régional et CESR ont organisé le 28 octobre 2004 un forum consacré à la gestion des espaces côtiers qui, devant un public nombreux, a mis en lumière l'attente des acteurs d'une implication plus forte de la puissance publique, d'une meilleure coordination des actions, d'un effort de sensibilisation du public. Cette rencontre a encore confirmé l'intérêt, pour la Bretagne, d'élaborer une démarche collective dans le domaine des zones côtières, reposant sur la reconnaissance de principes communs. C'est ainsi à cette époque que le Conseil régional de Bretagne a proposé à ses partenaires et à l'ensemble des acteurs bretons l'adoption d'une « charte des espaces côtiers ».

L'appel à projet lancé au début de l'année 2005 par la DATAR sur la gestion intégrée de la zone côtière a permis d'accélérer la mise en œuvre de ce projet. Retenu parmi 24 lauréats, le projet de charte des espaces côtiers bretons a été souligné par l'Etat comme ce qui pourrait préfigurer le rôle de l'échelon régional dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée de la zone côtière en France.

L'élaboration de la charte des espaces côtiers bretons s'est appuyée sur le principe fondateur d'une longue concertation, multiforme, avec l'ensemble des acteurs de la zone côtière.

Dans une première phase, consacrée à un travail collectif avec les acteurs du territoire, quatre forums participatifs ont été réalisés dans les quatre départements bretons. Ils ont réuni, entre novembre 2006 et janvier 2007, plus de 450 personnes autour du partage d'expériences, de l'identification des besoins et des enjeux pour la zone côtière, de la proposition de pistes d'action et de moyens de mise en œuvre. En parallèle au déroulement de ces forums, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des acteurs de la zone côtière bretonne et mis en ligne sur le site Internet de la Région. Il a permis de mieux saisir les préoccupations et les préférences des acteurs de la zone côtière bretonne. Forums participatifs et questionnaire ont été complétés par une enquête d'opinion réalisée par un institut de sondage auprès d'un panel de 800 personnes représentatif de la population bretonne pour connaître la perception qu'ont les Bretonnes et les Bretons de la mer, de la zone côtière et des enjeux liés à ce territoire particulier.

L'ensemble des informations recueillies au cours de ce travail collectif a permis l'élaboration d'un projet de charte des espaces côtiers bretons, soumis à l'ensemble des Bretonnes et des Bretons lors d'une deuxième phase de concertation, qui s'est déroulée de juillet à octobre 2007. La possibilité a ainsi été donnée à chacun de réagir, de donner son avis et de proposer des contributions à ce projet, par courrier ou par e-mail, ou directement sur le site Internet de la Région dédié à l'élaboration de la charte des espaces côtiers bretons. L'ensemble des contributions reçues est venu amender la rédaction de la version finale de la charte des espaces côtiers bretons, dont le Conseil régional sera le premier signataire, en décembre 2007.



## 2. Une vision d'avenir pour la zone côtière : enjeux et défis

Les relations que les Bretons entretiennent avec la mer et le littoral sont à l'image de notre zone côtière : riches et variées. Certains y habitent, d'autres y travaillent ou viennent s'y détendre. Au-delà de la grande diversité des idées et des préférences, tous se sentent concernés et préoccupés par l'avenir de la zone côtière. Tous s'accordent aussi pour dire que celle-ci doit rester dans l'avenir un lieu de vie et de loisirs, un lieu de travail et un patrimoine naturel et culturel préservé. Les Bretons se disent également préoccupés par les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la zone côtière et la préservation de ce qu'ils considèrent comme un patrimoine régional. Ils veulent que, dans l'avenir, la zone côtière soit au moins aussi préservée et aussi accueillante qu'elle l'est aujourd'hui.

**Pour la population bretonne, la zone côtière devra, dans l'avenir, être :**

- **un espace préservé, avec des paysages variés et de qualité ;**
- **un territoire possédant une économie prospère, composé d'une grande variété d'activités créatrices d'emplois, toutes utilisant les ressources et les espaces de manière durable ;**
- **un patrimoine naturel et culturel riche et davantage valorisé pour mieux le faire connaître à la population et aux visiteurs ;**
- **un territoire accueillant et accessible pour tous, permettant une large diversité sociale et présentant une qualité de vie au moins égale à celle que nous connaissons aujourd'hui ;**
- **un atout et une source d'innovation pour le développement de la Bretagne.**

Pour cela, sept grands enjeux peuvent être identifiés. De nature et d'échelles différentes, tous portent en eux des aspects essentiels pour la concrétisation de cette ambition pour l'avenir de la zone côtière bretonne :

1. **Valoriser pleinement les atouts maritimes de la Bretagne en développant une économie diversifiée et ancrée dans l'innovation et le développement durable.**
2. **Maîtriser l'urbanisation et favoriser la diversité sociale sur le littoral.**
3. **Préserver le patrimoine naturel et maintenir le potentiel écologique des espaces côtiers bretons.**
4. **Restaurer la qualité des masses d'eau côtière et réduire les pollutions sur le littoral.**

5. **Préserver et valoriser le patrimoine culturel maritime.**
6. **Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique sur la zone côtière.**
7. **Préserver le potentiel social, écologique et économique des îles bretonnes.**

Chacun de ces enjeux est détaillé dans les pages qui suivent, afin d'en saisir l'importance et d'identifier les orientations à prendre.

## 2.1. Valoriser pleinement les atouts maritimes de la Bretagne en développant une économie diversifiée et ancrée dans l'innovation et le développement durable

L'essor d'une économie maritime dynamique et durable est une nécessité pour la Bretagne. Elle devra s'appuyer sur l'innovation pour une meilleure valorisation des ressources marines et côtières, s'ajuster à la capacité d'accueil des écosystèmes et des territoires, et contribuer à améliorer la qualité de l'emploi sur le littoral. Tout l'enjeu consiste à parvenir à un équilibre entre les activités maritimes, portuaires et côtières déjà existantes, le développement du tourisme et du nautisme, et le développement des nouvelles économies maritimes.

La zone côtière accueille un nombre toujours plus important d'activités utilisant ses richesses et ses espaces. Si à l'échelle d'un individu ou d'un usage, les effets de ces activités peuvent paraître minimes, rapportée à un territoire ou à l'ensemble des pratiquants, la situation est toute autre. Quelles que soient leur nature et leur localisation, ces activités sont en effet toutes liées entre elles par leur utilisation commune de la zone côtière. Elles ont pour effet immédiat d'accroître la pression humaine sur le milieu naturel, avec non seulement le risque de le dégrader de façon irrémédiable, mais aussi de poser un problème de plus en plus aigu de cohabitation du fait de ressources et d'espaces limités et non extensibles. Cette rivalité se fait souvent au détriment du milieu naturel et des secteurs traditionnels, pourtant d'une grande importance pour la structuration du tissu social et économique à l'échelle locale.

En tout état de cause, le littoral ne pourra continuer à accueillir indéfiniment de nouvelles activités, quelle que soit leur nature. Si nous souhaitons que la zone côtière bretonne reste un espace de travail créateur de richesses et d'emplois stables, un lieu offrant une bonne qualité de vie et un réservoir de biodiversité, des choix devront être faits et certaines activités devront être privilégiées.

Ces choix devront se faire en fonction de la capacité d'accueil du milieu naturel, de la nécessité ou non de la proximité et d'un accès direct au littoral, des effets et des retombées de ces activités sur les territoires et sur les dynamiques socio-économiques de ces territoires, notamment en termes d'emplois et de conditions de travail.

Si ces choix ne sont pas faits, les problèmes vont s'accroître, avec le risque de voir le littoral se dégrader encore davantage et de ne plus avoir le choix des usages que nous souhaitons promouvoir dans l'avenir sur le littoral breton.

Activités maritimes traditionnelles et nouvelles économies maritimes doivent être des piliers structurants de l'économie des territoires maritimes. Si les premières jouent un rôle indéniable pour les territoires de la zone côtière, les secondes représentent de fortes valeurs ajoutées. Mais on ne peut ignorer les activités touristiques, qui constituent aujourd'hui le premier secteur économique sur le littoral. Pour que dans l'avenir ce secteur garde tout son



attire et contribue davantage au développement local, il est nécessaire de le rendre plus durable.

### 2.1.1. Promouvoir une économie maritime et côtière dynamique, innovante et diversifiée

L'emploi maritime en Bretagne représente 50 000 salariés. Mais en prenant en compte l'ensemble des emplois, salariés ou non, toutes activités confondues, la mer représente alors 100 000 emplois en Bretagne, soit environ 10% des emplois bretons, pour un chiffre d'affaires global estimé à 17 milliards d'euros.

Outre les emplois et le chiffre d'affaires global, les activités maritimes et littorales jouent un rôle prépondérant dans la structuration et le dynamisme des territoires qui les accueillent. Par les paysages qu'elles ont modelés depuis des décennies, les formes de développement qu'elles ont suscitées, les pratiques et les savoir-faire qu'elles ont implantés, elles sont bien souvent à l'origine de cette « ambiance maritime » dont un grand nombre de personnes et d'activités bénéficient.

Pourtant, ces activités maritimes, portuaires et côtières ont reculé ces dernières décennies, fragilisant les territoires sur lesquels elles étaient fortement implantées. Entre 1988 et 1999, le nombre de marins a diminué de 47%. Ce phénomène se poursuit aujourd'hui par un recul annuel moyen du nombre de marins-pêcheurs de 2,9%<sup>1</sup>. Ces dix dernières années, le secteur de la construction et de la réparation navale a perdu plus du tiers de ses effectifs. Avec 5 % des échanges de marchandises de la Bretagne en 2005, les ports de commerce stagnent en termes de volumes manutentionnés. L'agriculture littorale n'est pas épargnée : à l'échelle de la France, entre 1979 et 1988, la surface agricole utile (SAU) a diminué de près de 17%, soit 130 000 hectares de terre dont la plupart ont été construits. Lors de la dernière décennie la SAU sur le littoral a encore diminué de 6%<sup>2</sup>. Compte tenu de l'importance de son agriculture littorale, la Bretagne a été la première région concernée par cette réduction.

En plus des contraintes et des compétitions auxquelles chacune d'elles doit faire face dans son propre secteur économique, ces activités sont confrontées à la compétition que leur livrent d'autres activités pour l'accès ou la proximité avec le littoral.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de maintenir artificiellement ces activités par des politiques de soutien, mais bien de leur donner véritablement les moyens d'exister et de se développer de façon durable. Les réponses à apporter doivent permettre à la fois d'améliorer l'attractivité de ces activités pour qu'elles soient économiquement viables, de leur garantir un accès au littoral et des espaces de développement à proximité de la mer et de leur apporter une visibilité à moyen et long termes. En d'autres termes, il ne s'agit pas de maintenir à tout prix des activités maritimes, mais plutôt des *communautés maritimes*, c'est-à-dire des communautés qui vivent, de manière contemporaine et dans de bonnes conditions, de la proximité avec la mer ou de l'exploitation et de la valorisation des ressources maritimes et côtières. Il est capital de réinventer ces communautés maritimes.

*L'accès et la proximité avec la mer constituent leur raison d'être : si cela ne leur est pas garanti, certaines activités maritimes et côtières traditionnelles pourraient disparaître.*

<sup>1</sup> « Quel avenir pour la pêche bretonne ? », Revue Bretagne(s), n° 2, avril-juin 2006.

<sup>2</sup> « Construire ensemble un développement équilibré du littoral », DATAR/La Documentation Française, Paris, 2004.

## Les activités maritimes et côtières

- **La pêche professionnelle** emploie 6200 pêcheurs, soit plus de 30% des emplois de la pêche en France(2005). La Bretagne est la première région française pour la pêche, avec plus de 41% des captures de la France métropolitaine en volume et 43 % de la valeur des ventes. Elle représente également 90% de la production nationale d'algues marines. La Bretagne compte 1500 bateaux de pêche dont 80% de bateaux inscrits en petite pêche ou pêche côtière. Le **mareyage et la transformation** emploient 6100 personnes, dans 180 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 1,7 milliards d'euros(2004). Globalement, la **filière des produits aquatiques** représente près de 15 000 emplois répartis dans environ 2 500 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros.
- **La conchyliculture** représente plus de 2400 emplois, répartis dans 750 entreprises pour un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros (2004). Plus de 45 % des surfaces conchylicoles françaises sont concentrées en Bretagne. La **pisciculture** emploie 200 personnes dans 55 entreprises pour un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros (2002)
- **Le transport maritime et les activités portuaires** représentent environ 4500 emplois pour 8,76 millions de tonnes de marchandises transportées dans les 16 ports de commerce bretons (2004). Les ports les plus importants en trafic marchandises sont (en millions de tonnes de fret. Chiffres de 2005) : Lorient (2,7 millions), Brest (2,46 millions), Saint-Malo (1,86 millions), Roscoff (0,63 million) et Saint-Brieuc (0,34 million). A l'exception de Saint-Malo, le trafic des ports bretons s'est maintenu en 2005, et a progressé pour certains. Les marchandises débarquées représentent 82% du trafic des ports bretons. Le transport de passagers s'élève à plus d'un million de passagers, sur les liaisons maritimes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande au départ de Saint-Malo et de Roscoff et à 2,4 millions pour la desserte des îles bretonnes (2004).
- **La construction et réparation navale** constitue le 4ème secteur industriel de la Bretagne en termes d'emplois, après les industries agroalimentaires, l'électronique et les technologies de la communication, et l'industrie automobile. En 2006, avec 13 700 salariés, la filière regroupe 4% de l'emploi industriel breton. Dix établissements concentrent 80% de ces emplois, tandis que la construction et la réparation de bâtiments militaires mobilisent 70% des effectifs salariés. Brest et Lorient représentent près de 56% des emplois du secteur. La sous-traitance joue un rôle déterminant dans ce secteur dont plus de la moitié des entreprises compte moins de 5 salariés.
- **L'industrie nautique** emploie environ 1200 personnes, soit 9% des emplois du secteur de la construction et de la réparation navale, réparties dans plus de 320 entreprises pour un chiffre d'affaires en 2006 représentant 9% de l'ensemble du secteur de la réparation et construction navale. C'est un secteur en expansion.
- **L'extraction et le transport de granulats marins** représente 20% de l'activité globale des ports bretons. Face à l'augmentation de la demande, notamment dans le secteur de la construction, et à la raréfaction des granulats d'origine terrestre, une forte demande existe pour l'extraction de granulats en mer.
- **L'agriculture littorale** peut également être associée à ces activités maritimes tant elle a, au contact avec la mer, développé des productions originales mettant à profit les spécificités et le micro-climat induit par la présence de la mer : maraîchage, culture des primeurs, élevage sur prés salés, etc.

### Sources :

Région Bretagne, 2006. Carte d'identité 2006.

Région Bretagne, 2006. Stratégie régionale de développement économique.

Région Bretagne, 2007. Pêche et aquaculture en Bretagne : enjeux et plan d'action régional.

CESR de Bretagne, juin 2004. Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne. Rapporteurs : MM. Pierre EUZENES et François LE FOLL.

CESR de Bretagne, janvier 2006. Pour une stratégie portuaire dans une région maritime. Rapporteurs : MM. Gustave VIALA et Bernard GUILLEMOT.

INSEE Bretagne, septembre 2007. Octant n° 110.

Nautisme en Bretagne

Observatoire régional du tourisme en Bretagne

Bretagne Environnement

## 2.1.2. Développer de manière durable le tourisme littoral et les activités nautiques

Les activités touristiques et les loisirs sont sans doute les activités qui se sont le plus fortement développées ces dernières décennies, pour devenir le premier secteur d'activités du littoral breton.

Les études menées sur la fréquentation touristique par l'observatoire régional du tourisme en Bretagne, révèlent que la côte et les activités liées à la mer représentent la principale raison du choix de la Bretagne pour les séjours réalisés. Les activités les plus pratiquées sont par ordre d'importance la promenade, la plage, le repos, la visite de sites naturels et culturels et la gastronomie.

### *Le tourisme littoral et le nautisme en Bretagne*

- *La consommation touristique représente près de 8% du PIB régional, générant environ 20 000 postes équivalents temps plein (5,2% de l'emploi salarié régional en 2001)*
- *Avec 100 millions de nuitées par an, la Bretagne se trouve à la quatrième place des régions touristiques françaises.*
- *Sur 9 millions de touristes, 5,8 ont séjourné dans une commune littorale. Cela représente 68 millions de nuitées.*
- *La Bretagne compte 642 clubs nautiques pour 418 000 pratiquants encadrés et 400 000 pratiquants sans encadrement, soit, en termes d'emplois, 1738 équivalents temps plein, pour un chiffre d'affaires de 77,5 millions d'euros (2004). C'est également en Bretagne que l'on recense la plus importante Ligue de voile avec plus de 70 000 licenciés à l'année et 15 000 passeports saisonniers. La croissance annuelle du secteur du nautisme est de l'ordre de 3%.*

*Source :  
Observatoire régional du Tourisme en Bretagne*

Parmi les sites les plus fréquentés en Bretagne, ceux qui sont en lien direct avec la mer ou qui se situent sur le littoral occupent les premières places : Océanopolis à Brest avec près de 455 500 visiteurs, l'Aquarium de Saint-Malo avec près de 373 800 visiteurs<sup>3</sup>. Les sites naturels accueillent également un nombre important de visiteurs : environ 1 million pour la Pointe du Raz, 1,5 millions pour le Cap Fréhel et 1,2 millions pour la Pointe du Grouin. Plus de 200 fêtes liées à la mer se déroulent sur le littoral breton chaque année. Ces fêtes maritimes contribuent fortement à l'offre touristique régionale. La Bretagne possède également une dizaine de centres de thalassothérapie.

On saisit mieux l'importance du tourisme sur le littoral, mais également l'importance du littoral pour le tourisme en Bretagne.

Les activités nautiques, toutes confondues (kayak de mer, plongée, surf, voile, etc.), ont à la fois bénéficié et contribué à l'essor du tourisme sur le littoral breton, aussi bien en termes de pratiques qu'en termes d'image. Depuis le début des années 1990, elles connaissent un véritable engouement et sont pratiquées en masse par la population locale et les touristes.

La rapidité avec laquelle les activités touristiques et nautiques se sont développées n'a pas toujours laissé le temps aux territoires de s'adapter, et dans bien des cas, leur développement s'est fait au détriment des

*La première école de voile est née en Bretagne après la seconde guerre mondiale avec le Centre des Glénan. L'objectif de ses initiateurs était de faire découvrir au plus grand nombre une pratique alors très élitiste. De nombreuses autres écoles ont suivi.*

<sup>3</sup> Source : Observatoire régional du tourisme (données 2005).

activités traditionnelles et des populations locales. Sur certains territoires, le tourisme est devenu la principale, voire l'unique activité économique, les laissant de fait entièrement dépendants des dynamiques et des évolutions de ce secteur. Les infrastructures touristiques les plus fragiles subissent également cette compétition : ainsi, sur certains territoires, la petite hôtellerie ou les centres de vacances de type associatif disparaissent. Le caractère fortement saisonnier des activités touristiques entraîne une précarité des emplois dans ce secteur et une dégradation des conditions de travail et d'hébergement des saisonniers. Les effets occasionnés sur l'environnement littoral sont également importants. La construction d'équipements de tourisme et de plaisance est l'une des principales causes d'artificialisation de la frange littorale et de réduction des habitats naturels.

### **La plaisance en Bretagne**

- Avec une augmentation moyenne annuelle de **2,5 % du nombre bateaux immatriculés**, la plaisance est en constant développement en Bretagne depuis la fin des années 1960.
- La flotte de plaisance immatriculée en Bretagne est de **187 000 bateaux**, soit **22,5% du parc français (2005)** contre 20% en 1997, ce qui place la région en deuxième position derrière la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (26% du parc français).
- Entre **1999 et 2003**, le nombre de bateaux immatriculés en Bretagne a **augmenté de 13%**.
- La capacité d'accueil a également fortement progressé : L'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) estime aujourd'hui à **61 000 le nombre de places**, réparties dans **95 ports de plaisance et 145 sites de mouillage**.
- Les emplois directs dans les ports de plaisance représentent aujourd'hui environ **400 personnes (Equivalent Temps Plein)**.
- En 2000, la demande de places dans les ports de plaisance était évaluée entre **1400 et 1800 places**.
- De nouveaux ports de plaisance sont aujourd'hui en projet, ainsi que des extensions ou des réaménagements de ports existants. Si l'ensemble de ces projets se réalise, d'ici 2015 ce sont entre **4 000 et 5 000 places supplémentaires à flots qui seront créées**.

Source :  
Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB).

La diversité, l'authenticité et le caractère préservé des paysages et de l'environnement sur le littoral breton jouent un rôle déterminant dans la fréquentation touristique. L'avenir des activités touristiques et nautiques est indissociable de la qualité et de la préservation de ces éléments. Il est donc nécessaire de s'interroger sur le type de tourisme et de nautisme que nous souhaitons promouvoir pour qu'ils s'inscrivent dans un développement durable de la zone côtière.

Aujourd'hui, la Bretagne offre un réseau dense et varié d'équipements de plaisance. Ces équipements doivent privilégier l'utilisation parcimonieuse des espaces maritimes côtiers. Il n'est pas sûr qu'existent aujourd'hui des sites pouvant accueillir un port de plaisance dans des conditions acceptables pour l'environnement. De plus, lorsque l'on constate qu'à l'échelle nationale les bateaux de plaisance amarrés dans les ports ne sortent en moyenne que 11 jours par an<sup>4</sup>, et que l'on mesure la difficulté d'évaluer la réelle demande en termes de places et son évolution dans l'avenir, on peut s'interroger sur la nécessité d'augmenter sans cesse le nombre d'anneaux dans les ports de plaisance. Cette question est d'autant plus sensible que des moyens financiers publics importants se concentrent sur l'extension des ports de plaisance, dont l'équilibre financier est de plus en plus difficile à atteindre.

<sup>4</sup> Créocéan, Salon Eurolittoral, Lorient – 25/27 octobre 2005. Ce chiffre, comme toute moyenne, cache de fortes variabilités dans les pratiques des plaisanciers.

Il s'agit donc, pour l'avenir, de promouvoir la pratique nautique dans toutes ses formes et pour tous les publics plus que de développer de nouveaux équipements. Pour cela il importe de démocratiser la pratique de la mer et de proposer de nouvelles pratiques de la voile (location, multipropriété, etc.). Notre région doit devenir exemplaire en encourageant l'éconautisme, c'est-à-dire en développant une filière de construction respectant l'environnement et favorisant les matériaux écologiques et recyclables, en s'assurant simultanément de la collecte des eaux grises dans les ports, d'un faible impact environnemental des équipements portuaires, d'une pratique de la plaisance respectueuse de l'environnement et enfin d'un recyclage des unités en fin de vie.

La gestion des équipements nautiques doit favoriser les bateaux qui naviguent, renforcer la mise en réseau des ports pour favoriser les escales et faire en sorte qu'ils contribuent au développement des territoires qui les abritent. Ce nouveau mode de gestion des équipements devra tenir compte de la capacité d'accueil des bassins de navigation, afin de ne pas compromettre le bien-être des populations locales et de ne pas porter atteinte à la qualité des ressources et des espaces naturels. C'est en particulier le cas des îles : destinations privilégiées des bateaux, elles subissent cette fréquentation sans en tirer d'intérêt en retour.

L'ouverture à l'année des centres nautiques devra être encouragée, notamment par la combinaison entre activités scolaires, périscolaires et touristiques, et ceci afin de désaisonnaliser leur fonctionnement et par conséquent améliorer l'offre, réduire la précarité des emplois et accroître la rentabilité des équipements.

L'augmentation de la capacité d'accueil de bateaux de plaisance en Bretagne devra se faire autrement que par l'aménagement de nouvelles places à flot. Des solutions économes, voire réversibles existent, de même que des solutions saisonnières : parking à bateau, ports à sec ; requalification d'espaces portuaires délaissés, ports d'échouage, etc. Dans quelle mesure peuvent-elles répondre à la demande, dans une logique de développement durable ? Il importera enfin d'être vigilant sur les effets sociaux induits par les projets d'extension ou de construction d'un port de plaisance. Si l'impact sur les emplois est mis en exergue, il convient également d'être attentif à la croissance du prix du foncier générée par ces projets.

*Aujourd'hui, la Bretagne  
représente 42% des destinations  
des classes de mer en France.  
(Nautisme en Bretagne)*

### 2.1.3. Développer les nouvelles économies maritimes en zone côtière

La zone côtière bretonne possède un important potentiel pour le développement d'activités que l'on qualifie de nouvelles économies maritimes. Ces nouvelles activités sont, d'une part, les biotechnologies qui exploitent les ressources marines à des fins médicales ou autres et, d'autre part, les énergies marines renouvelables utilisant le vent, les courants et la houle pour produire de l'électricité.

Outre le fait que ces nouvelles activités maritimes exploitent les ressources dans une logique de développement durable, elles sont fortement créatrices de richesses pour les territoires qui les accueillent. Elles constituent pour la Bretagne une nouvelle opportunité à saisir pour faire de la proximité avec la mer un véritable atout pour son développement économique et le bien-être de la population.

La valorisation des ressources marines dans le secteur médical et pharmaceutique et le secteur des matériaux nécessite encore des efforts de recherche et développement avant de pouvoir entrer dans une phase de production. Il faut donc poursuivre les efforts de recherche menés

depuis de nombreuses années dans différents secteurs scientifiques, et qui ont fait de la Bretagne l'une des régions les plus avancées en Europe dans ce secteur. Pour que ces potentialités se transforment en projets commerciaux alliant développement technologique et création d'emplois à l'échelle régionale, il est nécessaire d'amplifier le transfert vers le secteur privé et l'expérimentation en grandeur réelle. Ces efforts de développement doivent être menés en collaboration avec le pôle de compétitivité Mer Bretagne, qui doit être à la fois le moteur du développement de nouvelles technologies maritimes et la passerelle entre le monde de la recherche et le monde économique pour que la dimension maritime de la Bretagne soit toujours vectrice de richesses et de bien-être.

Le secteur des énergies marines renouvelables se trouve dans une situation différente dans la mesure où, si certaines technologies peuvent dès à présent entrer dans une phase de production et d'exploitation commerciale, d'autres se trouvent encore au stade expérimental ou en phase de démonstration (utilisation des courants et de la houle). Parmi les technologies les plus avancées, l'éolien offshore (éoliennes en mer) a aujourd'hui atteint un degré de maturité technologique, économique et réglementaire permettant d'envisager le passage au stade de production commerciale.

La Bretagne est particulièrement concernée par le développement des énergies marines renouvelables, dans la mesure où elle offre des conditions de développement importantes : de forts courants, des façades exposées à la houle, ainsi que des régimes de vents soutenus. De ce fait elle constitue un site privilégié pour accueillir une plate-forme d'essais pour le développement, l'expérimentation et la mise au point de nouvelles technologies.

La question aujourd'hui n'est plus de savoir s'il faut ou non développer l'éolien offshore, et par conséquent implanter des sites de production, mais de savoir où et comment cela peut se faire dans des conditions satisfaisantes pour les autres usages de la zone côtière, pour les populations concernées et pour la préservation du milieu naturel. Il s'agit donc d'identifier des sites d'implantation en concertation avec l'ensemble des acteurs de la zone côtière, et de définir les conditions dans lesquelles des unités de production peuvent être développées pour qu'elles contribuent au développement durable des territoires concernés.

## 2.2. Maîtriser l'urbanisation et favoriser la diversité sociale sur le littoral

*Selon la DIACT, la population des littoraux français va croître en moyenne d'ici 2030 de 58%. Si rien n'est fait, la dynamique d'étalement sur les littoraux va se poursuivre.*

Les communes littorales, qui représentent 18% de la superficie de la Bretagne, accueillent 40% des 3 millions d'habitants que compte aujourd'hui la Bretagne. Entre 1999 et 2005, la Bretagne a gagné 25 000 personnes par an : c'est le littoral qui a accueilli une grande partie

de ces nouveaux arrivants, avec les conséquences que l'on connaît en termes d'urbanisation et de pression foncière. Selon l'INSEE, la population bretonne sera de 3,47 millions habitants en 2030 et de 3,66 millions en 2050. Si rien n'est fait, le littoral pourra difficilement supporter ce flux de population.

### 2.2.1. Maîtriser l'urbanisation et l'artificialisation de la frange littorale

L'urbanisation est un phénomène qui a toujours existé sur le littoral, mais la pression s'est accentuée depuis une quarantaine d'années. Elle est due en partie à la croissance

démographique, au changement des modes de vie et à l'évolution vers une société des loisirs. La densité de population dans les communes littorales bretonnes est supérieure à 260 hab/km<sup>2</sup>, alors qu'elle n'est en moyenne que de 107 hab/km<sup>2</sup> à l'échelle régionale et de 108 hab/km<sup>2</sup> à l'échelle nationale<sup>5</sup>. Localement, elle peut atteindre 400, voire 600 hab/km<sup>2</sup>, et être multipliée par 10 dans les stations balnéaires<sup>6</sup> durant la période estivale.

Au-delà de la densification des centres urbains, c'est davantage leur extension qui pose problème et les conditions dans lesquelles les hameaux littoraux sont urbanisés, créant peu à peu des franges urbanisées continues sur les fronts de mer

*D'après l'IFEN, à lui seul, le littoral breton représente 28,5% des surfaces construites sur le littoral en 2004 alors qu'il représentait seulement 16,3% des surfaces en 1990.*

et un mitage prononcé sur l'ensemble du littoral breton. A l'échelle nationale, et cela depuis 1990, les communes littorales concentrent chaque année environ 10% des superficies construites, alors qu'elles ne représentent que 4% du territoire national.

L'essor de l'habitat s'est accompagné de la construction de voies de circulation, de réseaux de communication, de réseaux énergétiques et de réseaux d'assainissement, ainsi que de l'ensemble des infrastructures et services nécessaires aux populations présentes (stations de traitement des eaux, zones commerciales, équipements de santé, ports de plaisance, etc.). Ces aménagements sont autant de surfaces et de zones artificialisées. L'artificialisation s'est principalement faite au détriment des espaces naturels et des terres agricoles, dont les superficies sur le littoral ne cessent de régresser. A titre d'exemple, le nombre d'exploitations agricoles sur les communes entourant le golfe du Morbihan a diminué de 45% entre 1988 et 2000. Toujours sur ce territoire, la population a été multipliée par 2 depuis 1962 et la surface urbanisée par 8<sup>7</sup>.

*Selon l'IFEN, en 2000, 41% de la superficie des cantons littoraux était artificialisée, alors que ce taux n'était que de 4,8% pour l'ensemble du territoire national.*

## 2.2.2. Maîtriser la pression foncière et favoriser la diversité sociale sur le littoral

Comme sur la plupart des littoraux français, le littoral breton a connu ces dernières années un essor du prix du foncier et de l'immobilier. Les sommets atteints ces dernières années ont eu des effets dévastateurs sur les territoires et les populations littorales, remettant en cause l'un des principes chers à l'ensemble des Bretons : la diversité sociale sur le littoral, c'est-à-dire l'accès pour tous à la mer et aux espaces côtiers.

La question de la diversité sociale dans la population littorale se pose en termes d'équité entre les différentes tranches d'âge, entre les différentes classes sociales, entre les résidents permanents et les vacanciers, entre les pratiques professionnelles et les pratiques de loisir.

Au cours des dix dernières années, les prix de l'immobilier ont progressé de 11,5% par an pour les maisons et de 10% pour les appartements. Ce phénomène s'est encore amplifié ces dernières années, avec en une seule année (2004) des accroissements fulgurants : + 33% à

<sup>5</sup> « Construire ensemble un développement équilibré du littoral », DATAR/La Documentation Française, Paris, 2004.

<sup>6</sup> « Le littoral agressé, pour une politique volontariste de l'aménagement en Bretagne », Yves LEBAHY et Ronan LE DELEZIR, Editions Apogée, 2006.

<sup>7</sup> Projet de parc naturel régional du golfe du Morbihan, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du golfe du Morbihan.

Larmor-Plage, de 20 à 30% à Saint-Brévin, Saint-Malo, Cancale<sup>8</sup>. En 2006 le prix des transactions immobilières sur la côte nord du Finistère a augmenté de 12%, ce qui représente une hausse d'environ 40% sur les quatre dernières années.

Compte tenu du décrochage que l'on peut constater entre l'augmentation du prix du foncier et l'accroissement du revenu des ménages, on saisit mieux la sélectivité qui s'opère chez les acquéreurs et les effets induits sur la diversité sociale des populations littorales. Aujourd'hui, la majorité des transactions immobilières sur le littoral se fait principalement par de nouveaux arrivants provenant du bassin parisien, possédant un fort pouvoir d'achat et dont l'âge est compris entre 50 et 69 ans. La plupart de ces nouvelles acquisitions deviennent des résidences secondaires ou sont acquises pour la retraite. Aujourd'hui, plus de 200 000 habitations (14% du parc de logement de la région) sont consacrées à la villégiature.

Cette situation amène une part de plus en plus importante de la population active à se délocaliser dans les zones rétrolittorales pour se loger, tout en continuant à travailler sur le littoral, ce qui induit des problèmes liés aux déplacements quotidiens. Enfin, les attentes des nouveaux arrivants ne sont pas toujours compatibles avec les activités des populations locales, ce qui peut parfois devenir source de conflits.

*Selon l'INSEE (1999), le littoral breton a connu ces dernières années une forte augmentation de la proportion de résidences secondaires (plus de 15% des logements réalisés entre 1992 et 1996). Ainsi, sur une bande de vingt kilomètres, on recense en moyenne 5 résidences secondaires au km<sup>2</sup>.*

Malgré cette situation, nous pouvons encore agir en Bretagne pour préserver l'attrait de nos côtes. Pour cela il importe de se doter de moyens permettant de juguler les tendances en cours et capables de promouvoir d'autres futurs que ceux qui s'imposeront à nous. Il ne s'agit pas de limiter la croissance démographique des communes du littoral mais de réfréner la progression des espaces urbanisés, de favoriser la mixité sociale et de garantir le maintien des espaces naturels et agricoles. A l'échelle de la Bretagne, il est nécessaire de fixer un seuil d'urbanisation du littoral à ne pas dépasser, avec le maintien minimal d'un « tiers naturel », et de réaliser à l'échelle des communes un état de référence fixant à court, moyen et long termes la proportion d'espaces urbanisables. Outre la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques et des moyens d'action, il est indispensable de promouvoir des alternatives aux modèles d'urbanisation qui prévalent aujourd'hui. Cela passe par la définition de nouvelles normes d'urbanisation contribuant à une diminution de l'indice de consommation de l'espace par habitant et à la préservation des espaces naturels et agricoles en garantissant des ruptures entre les agglomérations le long du littoral, mais aussi entre celui-ci et le rétro-littoral. Il est également nécessaire de promouvoir de nouvelles formes d'habitat et de nouveaux modèles d'urbanisation, notamment les alternatives à la maison individuelle, les aménagements des zones urbaines, les interactions entre le littoral et le rétro-littoral de manière à décongestionner le littoral en favorisant l'accueil de certaines activités à l'intérieur des terres, mais aussi la gestion des déplacements en favorisant les transports en commun et les formes de transport douces. Pour que ces actions soient effectives, elles doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme et dans l'ensemble des outils d'aménagement du territoire.

Face à l'essor de la pression foncière, des résidences secondaires, et face aux effets induits sur la répartition de la population, on ne peut se contenter des seules lois de l'offre et de la

<sup>8</sup> « Le littoral agressé, pour une politique volontariste de l'aménagement en Bretagne », Yves LEBAHY et Ronan LE DELEZIR, Editions Apogée, 2006.



demande. Il est essentiel de développer des dispositifs de régulation pour garantir la diversité sociale sur le littoral et favoriser des territoires dynamiques privilégiant l'habitat permanent.

## 2.3. Préserver le patrimoine naturel et maintenir le potentiel écologique des espaces côtiers bretons

Le patrimoine naturel comprend l'ensemble des espèces et des espaces naturels, exploités ou non, que l'on trouve en zone côtière, ainsi que les paysages qui composent nos côtes. Sans un patrimoine naturel riche et préservé, on ne peut espérer développer des activités viables et offrir aux populations les services nécessaires à leur bien-être. Sa préservation constitue donc un préalable indispensable au développement d'activités et à l'accueil des populations.

### 2.3.1. Préserver et valoriser la biodiversité marine et côtière

La zone côtière bretonne constitue un important réservoir pour la biodiversité marine et côtière. Ceci s'explique notamment par la grande variété de profils de côtes qui, combinés aux conditions climatiques, offrent une grande diversité d'habitats naturels permettant l'accueil de nombreuses espèces.

*La biodiversité se définit comme la diversité génétique au sein de chaque espèce, la diversité des espèces dans les écosystèmes et la diversité des écosystèmes et des paysages. Cette expression renvoie également aux structures, aux fonctions et aux processus écologiques que l'on retrouve à toutes les échelles (cycles de reproduction des espèces, cycles de l'eau, etc.).*

Parmi les habitats naturels les plus importants de la zone côtière bretonne, on trouve les falaises, les pelouses, les dunes, les zones humides et les marais salants ; les cordons de galets, les plages, les vasières, les prés salés et les platiers ; les îlots et récifs, les fonds rocheux, les bancs de maërl. Les fonds marins abritent des habitats essentiels : la Bretagne abrite ainsi le plus grand champ de laminaires d'Europe, ainsi que des herbiers de zostères. Les estuaires, les baies et les rias jouent un rôle essentiel pour l'alimentation et la reproduction de nombreuses espèces et notamment les poissons faisant l'objet de pêches commerciales (turbot, plie, sole, etc.). Les zones humides sont essentielles pour la protection des rivages contre l'érosion, contribuent à l'épuration des eaux et sont le lieu d'exercice de multiples activités de loisir comme la pêche et la chasse. L'ensemble de ces habitats constitue une véritable mosaïque écologique essentielle à l'intégrité du littoral breton.

*De toutes les régions maritimes françaises, la Bretagne est celle qui rassemble le plus grand nombre d'habitats reconnus et recensés dans le cadre de la Directive 92/43/CE du 21 mai 1992, relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages : 24 pour la partie marine et plus de 30 pour la partie terrestre.*

Le patrimoine naturel est de plus en plus menacé par les destructions et les agressions qu'il subit. En 50 ans, 65% des zones humides littorales ont été détruites par poldérisation, endiguement ou remblaiement. L'urbanisation et l'artificialisation du littoral se font souvent au détriment de ces habitats naturels et réduisent d'autant les aires de reproduction et d'alimentation des espèces. L'augmentation des pollutions menace également le maintien de ces habitats et des espèces qu'ils abritent. La multiplication des usages et des activités en zone côtière (pêche, conchyliculture, extraction de granulats, tourisme, plaisance, transport maritime, etc.) sont autant de pressions que les habitats peuvent difficilement supporter, et

qui détruisent de manière irrémédiable la biodiversité marine et côtière. Des espèces invasives telles que la crépidule peuvent aussi faire peser de graves menaces pour les biocénoses en place.

Pour garantir la préservation de ce patrimoine naturel, il est au préalable indispensable de mieux connaître la biodiversité marine et côtière du littoral breton. Il est également nécessaire de favoriser la préservation d'espaces à grande échelle, aussi bien à terre qu'en mer. A ce titre, il faut souligner l'action des départements et du Conservatoire du littoral pour la préservation des espaces sensibles sur le littoral. Il importe aussi de restaurer les espaces et les habitats les plus dégradés et qui sont essentiels pour le bien-être des populations et le maintien du

*On recense sur le littoral breton près de 600 espèces d'algues, ce qui constitue un record national. Les oiseaux marins et les oiseaux du bord de mer sont également importants, puisque l'on compte pas moins de 17 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de limicoles nicheuses, et une trentaine d'autres espèces de limicoles, certaines en grand nombre à l'occasion des mouvements migratoires. Le requin pélerin, qui peut atteindre 12 mètres de long, fréquente régulièrement les côtes bretonnes. Sur les espèces de mammifères marins observées au large de la Bretagne, le Grand Dauphin, le Phoque gris et le Phoque veau marin, sont présents toute l'année. Le littoral abrite 28% des 1 664 espèces végétales répertoriées en Bretagne. La « liste rouge » des espèces végétales menacées du massif Armoricaïn compte 364 espèces dont 110 se situent sur le littoral. Sur les 37 espèces végétales à très forte valeur patrimoniale pour la Bretagne, 24 sont littorales. (Bretagne environnement)*

potentiel social et économique du littoral. Enfin, le développement de l'ensemble des usages et des activités doit être pensé dans un souci d'économie de l'espace, de réduction des effets environnementaux et d'une bonne intégration dans les territoires qui les accueillent. Enfin, la mise en valeur de ce patrimoine naturel doit être faite avec le souci de le rendre accessible au plus grand nombre, tout en tenant compte des contraintes qui peuvent être imposées à la fréquentation pour la protection d'espèces ou d'habitats naturels.

### 2.3.2. Préserver les ressources naturelles de la zone côtière

Les ressources halieutiques (poissons, crustacés, coquillages, algues) sont exploitées par des pêcheurs professionnels mais également par des pêcheurs plaisanciers. Pour garantir la pérennité des stocks et la pérennité des activités de pêche, il est nécessaire de rendre plus durable leur exploitation.

La zone côtière bretonne abrite près de 90% des ressources françaises de maërl. Les gisements se trouvent le long du littoral costarmoricaïn, en mer d'Iroise et dans l'archipel des Glénan. Ce dernier est de loin le plus important. Ces algues rouges calcaires, qui ne se renouvellent que très lentement, sont aujourd'hui employées dans les systèmes de traitement de l'eau ainsi que dans les cosmétiques. La majorité des bancs est exploitée et certains sont fortement dégradés. Les ressources en maërl, rares, renouvelables très lentement et abritant un grand nombre d'espèces, doivent être préservées, par l'arrêt progressif de leur exploitation et l'utilisation de produits de substitution.

Les sables coquilliers, qui sont des ressources non renouvelables, font l'objet de plus en plus d'extractions. Ils représentent aujourd'hui 1% de l'ensemble des matériaux utilisés chaque année en France. Ceci s'explique par une augmentation des besoins dans le secteur de la construction et la restriction, pour des raisons environnementales, de l'extraction des granulats alluvionnaires. La Bretagne est concernée au premier chef par cet essor, du fait de la présence de gisements à proximité de la côte et à de faibles profondeurs et la forte demande du secteur de la construction. Outre l'exclusion de toute autre activité sur la zone exploitée (et

en particulier la pêche par la destruction des habitats, des nurseries et des gisements de coquillages), l'extraction de granulats provoque une importante modification des caractéristiques hydro-sédimentaires des zones exploitées et des zones adjacentes. Il ne s'agit pas d'interdire cette activité, créatrice d'emplois et de richesses, mais bien de l'encadrer et de promouvoir des alternatives pour répondre aux besoins du secteur de la construction. Cela est d'autant plus envisageable que les bénéfices réalisés et la constante augmentation des besoins permettraient de supporter le développement de ressources alternatives telles que la réutilisation des gravats ou encore des matériaux de dragage portuaire. L'éloignement des sites d'exploitation de la côte, le respect des conditions d'exploitation, la définition de zones d'extraction en concertation avec les autres utilisateurs de l'espace marin et le développement de produits de substitution, constituent sans doute les voies à suivre.

### 2.3.3. Préserver la qualité et l'identité des paysages côtiers

Les paysages de la côte bretonne sont d'une grande diversité et d'une grande qualité, aussi bien du point de vue naturel (avec une variété de plages, de hautes falaises, d'îles et îlots, de baies, d'estuaires, de zones humides, de golfes, de côtes rocheuses qui ont gardé leur caractère sauvage), que du point de vue culturel et social avec une architecture traditionnelle unique (phares, anciens villages de pêcheurs, ports traditionnels, fortifications, etc.). Les activités telles que l'agriculture, la construction navale et les activités portuaires ont marqué les paysages côtiers bretons, en leur donnant une forte identité et un caractère d'authenticité aujourd'hui recherché. Les paysages sous-marins présentent également une grande richesse et une grande diversité. Ils sont fragiles et d'autant plus menacés qu'ils ne sont ni facilement observables ni connus du grand public.

Ces paysages littoraux, naturels, urbains, ruraux ou industriels, font partie de notre patrimoine maritime et par conséquent de l'identité de la Bretagne. Ils sont à la fois le fruit et le témoignage des relations que les populations entretiennent avec la mer.

*Selon la convention européenne du Paysage (2000), le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.*

Si ces paysages sont aujourd'hui aussi importants, relativement préservés et vecteurs de valeurs et d'identités fortes, c'est parce que la pression exercée par l'homme sur la zone côtière a jusqu'à présent été modérée et a permis une adaptation et une évolution lente des paysages. Mais aujourd'hui le contexte a changé et les risques de dégradation et de destruction des paysages côtiers sont réels. La pression foncière et touristique que connaît la zone côtière bretonne, combinée à l'intensification des activités qui ont une forte influence sur ces paysages, risque de faire disparaître les paysages naturels et de banaliser les paysages façonnés par l'homme, si rien n'est entrepris rapidement.

La préservation et la valorisation des paysages littoraux ne doivent pas mener à figer un type de paysage : bien au contraire, les paysages sont vivants. Certaines de leurs composantes disparaissent tandis que de nouvelles, comme les éoliennes, font leur apparition. Les paysages contribuent fortement à l'image que l'on se fait de la Bretagne. Ils ne doivent pas être au service d'une seule activité ou d'une seule catégorie de personnes, mais refléter la diversité des activités maritimes et des communautés qui le composent.

Un grand nombre d'actions de préservation des paysages littoraux existe déjà : les Opérations Grand Site (Pointe du Raz, Cap Fréhel et Baie du Mont Saint-Michel), les initiatives innovantes menées par certaines collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs

documents d'urbanisme et encouragées pour certaines par Ecofaur. A partir de ces actions ponctuelles et très localisées, il s'agit maintenant de veiller à ce que la question des paysages soit prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des outils et actions d'aménagement du territoire. Cette prise en compte doit se faire sur la base d'unités paysagères, à différentes échelles dans le temps et dans l'espace, de façon à favoriser la diversité qui caractérise aujourd'hui le littoral breton.

## 2.4. Restaurer la qualité des masses d'eau côtières et réduire les pollutions sur le littoral

Il est difficile en Bretagne de considérer les eaux continentales comme seules ressources en eau. Celles-ci doivent inclure également les eaux côtières tant elles sont importantes du point de vue écologique, économique et fonctionnel.

Par le biais d'une Directive cadre sur l'eau, l'Europe a fixé des obligations de respect du bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015. L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne réalisé en 2004 révèle que seulement 16 % des masses d'eau côtières bretonne atteindront le bon état écologique en 2015, 39 % sont incertaines et 45 % devront faire l'objet de délais et actions supplémentaires. La dépendance entre la qualité des eaux douces continentales et des eaux marines côtières et de transition fait que la définition des objectifs de qualité des eaux douces devra prendre en compte non seulement les objectifs de qualité de l'eau potable, mais aussi des objectifs environnementaux. Ces objectifs environnementaux devront être élaborés en prenant en compte les impacts sur les milieux récepteurs côtiers. La sensibilité de ces milieux récepteurs est éminemment variable d'un site à l'autre. Les objectifs de qualité des eaux douces continentales devront donc être élaborés de manière territorialisée, en prenant en considération cette variabilité de la sensibilité des milieux récepteurs côtiers.

*En 2005, sur 504 plages contrôlées en Bretagne, 96,4% des eaux de baignade ont été jugées conformes aux normes sanitaires.*

qualité des eaux littorales pour la conchyliculture, le ramassage et la mise sur le marché des coquillages, est en revanche insuffisant.

*En 20 ans, 1 662 jours d'interdiction administrative de vente et de ramassage des coquillages pour présence de phycotoxines ont été comptabilisés en baie de Douarnenez.*

Les micropolluants et l'enrichissement excessif des eaux en éléments nutritifs apparaissent comme les principales causes d'altération de la qualité de l'eau. Si les eaux de baignade sont globalement de bonne qualité bactériologique, malgré quelques sites dégradés, le niveau de

Les masses d'eau côtières continuent à se dégrader en Bretagne. 90% des pollutions du littoral sont des pollutions telluriques, c'est-à-dire issues des activités humaines terrestres : agriculture, rejets urbains et industriels... Il s'agit principalement de polluants organiques (nitrates, phosphates, etc.) et de polluants

chimiques (métaux lourds et phytosanitaires, etc.). Les 10% restants viennent de la mer et plus précisément du transport maritime et de la plaisance. Il s'agit principalement de produits chimiques déversés en mer (accidentellement ou non), d'hydrocarbures, des eaux de ballast, des peintures anti-salissures et des eaux usées. Bien que proportionnellement moins importantes que les pollutions issues de la terre, l'impact des pollutions maritimes sur le littoral breton est important. Les macro-déchets venant des navires croisant au large, transportés par les cours d'eau, ou tout simplement abandonnés sur le littoral, constituent

aussi une source de pollution conséquente. Ces pollutions mettent en péril la biodiversité marine et côtière, les activités dépendant de la mer et la qualité de nos zones côtières. Elles dégradent également la qualité de vie des habitants et l'image de la Bretagne.

Des mesures ont déjà été prises mais les problèmes de pollution persistent. Depuis 1984, des zones conchylicoles sont temporairement interdites à la commercialisation du fait d'une concentration en phytoplancton toxique trop importante. Ces interdictions ont tendance à se multiplier ces dernières années du fait de l'apparition de microalgues toxiques plus longuement en saison. Le suivi sanitaire des zones de pêche à pied fait apparaître une tendance à la dégradation de la qualité microbiologique des gisements naturels de coquillages.

Les marées vertes dues à l'échouage massif d'ulves sont le phénomène le plus visible et le plus marquant des déséquilibres trophiques de l'écosystème côtier induits par l'eutrophisation des eaux. Apparues dans les années 70, se développant d'abord essentiellement au printemps, le phénomène apparaît maintenant en toutes saisons.

Un meilleur suivi de la qualité de l'eau de mer s'avère nécessaire tant les conséquences économiques et les conséquences en termes de santé publique peuvent être importantes. Mais il est surtout indispensable de réduire à la base les pollutions générées sur les bassins versants et en mer. La mise en œuvre de nouvelles normes sanitaires plus contraignantes concernant la qualité des eaux conchylicoles ne fait qu'augmenter la pression sur la profession sans apporter de réels outils pour l'amélioration de la qualité des eaux conchylicoles qui se trouvent sous l'influence des bassins versants et des rejets telluriques diffus.

La Bretagne présente la particularité d'avoir, pour l'essentiel, des cours d'eau dont les bassins versants s'inscrivent entièrement dans les limites régionales. On compte ainsi plus de 500 bassins versants de moins de 50 km<sup>2</sup> débouchant directement sur la mer. Cette particularité est d'autant plus importante à souligner qu'elle constitue un atout majeur pour mettre en œuvre une gestion globale de l'eau qui, à partir des bassins côtiers de réception, remonte vers les bassins versants. Cette approche offre l'avantage de mettre en cohérence la gestion des bassins versants partageant le même bassin côtier de réception et de créer ainsi la nécessaire solidarité entre bassins versants, mais aussi entre l'amont et l'aval des bassins versants avec la prise en compte des usages et des acteurs du littoral. En ce qui concerne les pollutions marines, il faut renforcer la surveillance et le contrôle des navires croisant au large de la Bretagne et rendre plus opérationnels les plans de lutte contre les pollutions en améliorant leur connaissance par les acteurs de la zone côtière et la formation de ces derniers.

*En 2005, 76 sites d'échouage d'algues ont été répertoriés (68 en 2000), soit 120 communes riveraines. 5 sites concentrent près de 80 % de ces échouages; 20 sites sont systématiquement concernés tous les ans depuis 1997 et 48 autres au moins 6 ans sur les 9 ans d'inventaire. Alors qu'une diminution des ramassages sur l'ensemble de la Bretagne a été constatée en 2001 (55 000 m<sup>3</sup>), le volume d'algues ramassées a de nouveau progressé en 2004 avec 69 225 m<sup>3</sup> (Bretagne Environnement).*

## 2.5. Préserver et valoriser le patrimoine culturel maritime

La Bretagne possède l'un des patrimoines culturels maritimes les plus riches d'Europe, en importance et en diversité. Dans ce patrimoine, il convient de distinguer les biens matériels que sont notamment les fortifications, les constructions portuaires, les phares ou encore les navires anciens, des biens immatériels tels que les écrits, les savoir-faire et plus généralement la vie et les usages des gens de mer. Si les héritages les plus emblématiques sont bien connus

car symbolisant le mieux ce patrimoine culturel, il ne faut pas oublier les éléments bâtis moins prestigieux (cales, maisons de pêcheurs, conserveries, moulins à marée...) et les biens immatériels qui sont souvent à l'origine de notre identité et de notre spécificité maritime.

Le patrimoine bâti, « les pieds dans l'eau », est aussi l'un des plus fragiles, et nécessite des investissements importants et des efforts sur le long terme. Les espaces et les biens cédés par la Marine nationale et l'automatisation des phares n'ont fait qu'augmenter ce besoin de moyens.

Ce patrimoine est bien sûr un héritage du passé qu'il s'agit de transmettre aux générations futures pour qu'elles s'en imprègnent dans leurs relations avec la mer. Mais c'est aussi un héritage qui vit, qui s'enrichit chaque jour et se construit à travers les relations et les activités que les individus et les sociétés entretiennent avec la mer. Agir sur le patrimoine maritime implique donc de préserver et de valoriser les richesses du passé, mais aussi d'identifier et de permettre aux richesses d'aujourd'hui de se construire.

Si rien n'est fait, nous risquons de perdre à jamais une partie de ce patrimoine et de priver peu à peu la population bretonne de cette culture maritime héritée qui a construit, et qui continue de construire son identité. Il est donc nécessaire d'inventorier, de protéger, de restaurer, d'entretenir et de mettre en valeur ce patrimoine, dans un souci de développement durable de la zone côtière bretonne.

La démarche d'inventaire du patrimoine culturel maritime est amorcée. Il s'agit maintenant de l'étendre à d'autres richesses peu prises en compte jusqu'à présent, comme l'archéologie sous-marine, l'ethnologie maritime, le patrimoine industriel, l'habitat des populations littorales ou encore les infrastructures portuaires.

La restauration, l'entretien et la préservation du patrimoine culturel maritime sont généralement le fruit du travail d'associations et de bénévoles dont les moyens sont limités. Il importe donc d'encadrer ces opérations et de développer des processus et des politiques de restauration et de préservation de qualité s'inscrivant dans le temps.

La mise en valeur de ce patrimoine nécessite également d'être repensée. Souvent confondue avec des opérations touristiques et limitée à une approche muséographique, la valorisation doit être menée avec le souci de rendre ce patrimoine accessible à tous. Le patrimoine culturel maritime doit être une composante à part entière du développement durable des territoires côtiers et contribuer pleinement au maintien de l'identité maritime de la Bretagne. Sa valorisation doit fédérer l'ensemble des acteurs et définir des critères de sélection des éléments à conserver et à mettre en valeur. Elle doit aussi s'assurer de l'intégration des données relatives à l'inventaire du patrimoine maritime culturel dans les outils d'aide à la décision publique et plus globalement dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.

Dans le cadre des lois de décentralisation, les Régions ont en charge l'inventaire du patrimoine culturel. Ce transfert imposé aux Régions est une occasion à saisir pour repenser la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel maritime en développant, en association avec l'ensemble des acteurs concernés, une politique dédiée au patrimoine culturel maritime.

## 2.6. Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique sur la zone côtière

Le changement climatique global est aujourd'hui une réalité mise en lumière par les spécialistes en climatologie. Depuis 200 ans, on constate à Brest une progression annuelle du niveau moyen de la mer de 1,5 mm. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2007), estime entre 18 et 59 cm la hausse moyenne du niveau de la mer d'ici 2100<sup>9</sup>.

Même si une réduction rapide et importante des émissions de gaz à effet de serre était opérée, ses effets ne seraient perceptibles que dans plusieurs décennies. Sans renoncer aux efforts à faire dans ce sens, il est dès à présent indispensable de prévoir et de s'adapter au changement climatique et à ses conséquences prévisibles. Les zones côtières sont particulièrement exposées. Les phénomènes naturels auxquels elles sont déjà confrontées (érosion des côtes, intrusion d'eau de mer dans les nappes d'eau douce, submersions et inondations) vont s'amplifier du fait de l'élévation du niveau de la mer et de l'augmentation de la fréquence et de la puissance des phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, fortes précipitations, sécheresses et canicules, etc.). Le réchauffement climatique se traduit également par une hausse de la température de surface de la mer, des modifications physico-chimiques de l'eau de mer (salinité et acidité), du régime des vagues et de la circulation des courants marins.

*Au moins 20% des côtes bretonnes s'érode et environ 65 % des côtes menacées ont une grande valeur patrimoniale*

*(Programme EROCOVUL, Erosion et vulnérabilité du trait de côte en Bretagne, 2001-2004)*

La Bretagne n'échappera pas à ces conséquences. L'élévation du niveau de la mer va entraîner la dégradation et la disparition de certains littoraux. Compte tenu de la présence sur le littoral d'une grande partie de la population bretonne (40% de la population bretonne habite sur le littoral, dont 18% dans des zones touchées plus ou moins directement par l'érosion côtière), d'équipements essentiels pour l'économie régionale (la plupart des zones économiques se situent sur le littoral, ainsi que les principaux pôles urbains), et d'un patrimoine culturel d'une grande richesse, les conséquences pour notre société risquent d'être importantes. L'augmentation de la température et le changement physico-chimique de l'eau de mer se traduiront par un changement dans la composition des espèces : certaines disparaîtront, d'autres apparaîtront. Les activités maritimes, notamment la pêche, la conchyliculture mais aussi le tourisme, seront les plus touchées.

*Les secteurs soumis à une forte érosion côtière sont à 20% des zones artificialisées (principalement urbaines) dans le Morbihan, 28% dans le Finistère et plus de 35% dans les Côtes d'Armor.*

*(Ifen, dossier n°7, 2007)*

Outre les politiques qui doivent être menées pour lutter contre le réchauffement climatique, il faut anticiper et prévenir les risques encourus, si nous ne voulons pas que notre proximité avec la mer devienne un handicap pour la Bretagne.

Cela implique de mieux maîtriser les causes et de connaître les effets du changement climatique, et d'identifier les zones les plus menacées. Il importe également d'en évaluer les conséquences sur les zones d'habitation, sur l'économie régionale ou encore sur la biodiversité marine et côtière. De nouvelles politiques d'aménagement du littoral, adaptées, devront être amorcées. La principale difficulté porte sur les zones à risque dans lesquelles des populations

<sup>9</sup> Dossier Ifen, n°6, octobre 2007.

se sont installées ou sont susceptibles de s'installer, du fait de la pression immobilière due à l'attrait résidentiel, touristique et économique du littoral. La possibilité d'opérer un recul stratégique ou de soustraire certaines parties du bord de mer à l'urbanisation et aux aménagements devra être envisagée. Le problème de la sécurité devra également être appréhendé et considéré dans l'ensemble des outils de planification, notamment par le biais des Plans de prévention des risques. Des actions stratégiques sur le changement climatique devront être menées afin de mobiliser les collectivités territoriales pour développer des moyens de réponse et prendre en compte les servitudes d'intérêt public dans leurs choix d'aménagement. Un programme de suivi et des outils pour orienter les décisions publiques devront être mis en œuvre, ainsi que des programmes de lutte et de gestion des catastrophes.

## 2.7. Préserver le potentiel social, écologique et économique des îles bretonnes

Les îles sont sans doute parmi les sites les plus exceptionnels de la zone côtière bretonne. Réparties tout le long du littoral, les 797 îles ou îlots représentent une superficie totale d'environ 15 300 hectares, pour un linéaire de 661 kilomètres. Lors du recensement de 1999, la population totale insulaire s'élevait à 11 845 habitants.

Chaque île est unique. Par les conditions biogéographiques et la variété de leurs habitats naturels, les îles bretonnes présentent une biodiversité d'une grande richesse. Elles sont également d'une grande diversité sociale, tant le développement des populations qui y vivent s'est fait dans le respect des contraintes et des spécificités insulaires.

Si le relatif isolement des îles et le développement harmonieux des populations insulaires ont permis jusqu'à présent la préservation d'habitats naturels et de paysages d'une grande beauté, la situation est toute autre aujourd'hui. En effet, les équilibres entre utilisation par l'homme et préservation des richesses naturelles, qui ont prévalu jusqu'à présent, risquent d'être rompus si aucune action n'est menée pour maîtriser les tendances actuelles.

En plus des problèmes auxquels tout territoire est confronté, et dont la résolution est rendue plus difficile en milieu insulaire (besoins en énergies et en eau, gestion des déchets, accès aux services à la population comme l'éducation et la santé), les îles cumulent et concentrent l'ensemble des problèmes et des enjeux que l'on retrouve sur le littoral. Le vieillissement de la population, l'essor des résidences secondaires, la pression immobilière, la difficulté de maintenir des jeunes actifs sur les îles, le développement économique essentiellement basé sur le tourisme et la surfréquentation des îles, sont sans doute les plus importants.

*Sur les îles de Sein et de Molène, alors que la population a régressé de plus de moitié en trente ans, les retraités représentent aujourd'hui environ 65% de la population.*

Les phénomènes de dépeuplement et de vieillissement de la population se sont amorcés avec la régression de la pratique de la pêche et des activités agricoles sur les îles et de l'emploi dans la Marine marchande. Les actifs d'hier sont aujourd'hui en retraite, et représentent

une part importante de la population insulaire.

La pression foncière sur les îles est d'autant plus forte que le patrimoine immobilier est limité et peu extensible. Elle s'explique par le retour de retraités originaires des îles et l'importante demande de résidences secondaires. Entre 1995 et 2001, le prix moyen d'un logement a progressé de 53% sur Groix et de 93% sur Ouessant. Selon les îles, entre 65 et 92% des acquisitions immobilières réalisées sur les îles bretonnes de 1995 à 2001, ont été effectuées



par des non-résidents. A l'exception de Ouessant et de Houat, où ce sont encore les insulaires qui vendent, aujourd'hui les transactions immobilières se font essentiellement entre non-résidents. Selon les îles, les résidences secondaires représentent entre 40 et 70% des habitations. Les îles de Batz, de Molène et d'Arz sont celles qui ont connu la plus forte progression des résidences secondaires avec une augmentation comprise entre 12 et 14% entre 1990 et 1999<sup>10</sup>.

Les acquisitions réalisées pour des résidences secondaires se font de fait au détriment de l'habitat permanent et plus précisément des jeunes ménages qui ne trouvent plus à se loger en raison de la concurrence avec des continentaux plus fortunés.

Le départ des jeunes est accentué par le fait que les îles offrent très peu de possibilités d'emplois stables. Sur la plupart des îles, le tourisme constitue la seule activité économique. Cette mono-activité saisonnière fragilise les îles et rend difficile le maintien d'une population active et permanente.

Chaque été, le nombre de visiteurs sur les îles ne cesse de croître. La population de Groix est multipliée par 6, celle de Belle-Ile par 7, celle d'Houat par 8 et Hoëdic par 30. Une grande partie des visiteurs ne vient sur les îles que pour une seule journée. Ce type de tourisme est peu créateur de richesses, mais induit des effets non négligeables sur l'environnement tel que le piétinement des pelouses et la gestion des déchets qui reste à la charge des municipalités insulaires. L'essor de la plaisance, et la proximité entre les îles, font de celles-ci des destinations et des escales très prisées. Outre les problèmes de dégradation des fonds par les ancres, les installations de mouillage et la gestion des sites sont également à la charge des îles sans que cela contribue de manière positive à leur économie.

Cette fréquentation touristique, essentiellement estivale, rend encore plus aigu le problème d'approvisionnement des îles en eau et en énergie. Les réponses à ces problèmes se trouvent dans les économies d'eau et d'énergie, mais aussi dans les énergies renouvelables, qui rendront les îles plus autonomes.

Le maintien d'une population permanente sur les îles pose la question de la continuité territoriale et notamment du maintien des services à la population, que ce soit dans le domaine du social, de la santé ou de l'enseignement, de la couverture Internet à haut débit de l'ensemble des îles et de la gestion du fret et des liaisons avec le continent.

La difficulté de concilier la présence de populations humaines, le développement d'activités socioéconomiques et la préservation de la biodiversité, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un développement durable, prend tout son sens sur les îles. Si ce défi n'est pas relevé, les îles cesseront d'être les joyaux de la côte bretonne.

---

<sup>10</sup> D'après les données de l'Association des Îles du Ponant.



Une nouvelle gouvernance pour une  
gestion durable et concertée  
de la zone côtière bretonne



Pour mettre en œuvre un projet d'avenir et répondre aux sept enjeux identifiés pour un développement durable de la zone côtière bretonne, une nouvelle gouvernance, capable de se nourrir des dynamiques et des énergies existant à tous les niveaux et dans tous les secteurs, doit être développée. Elle doit permettre d'assurer une meilleure cohérence entre les actions de chacun et entre les différents cadres d'intervention (national, régional, départemental et local), être capable de combiner politiques incitatives et mesures réglementaires et accorder une place importante à la concertation et à l'action collective. Elle s'inscrit dans la reconnaissance des compétences et des responsabilités des différentes autorités publiques dotées de la légitimité démocratique.

Les processus et les dispositifs actuels d'action publique pour la gestion de la zone côtière, s'ils ont parfois montré leur efficacité, n'en présentent pas moins certaines limites. Il est donc indispensable de décloisonner les processus de gestion, de mobiliser l'ensemble des acteurs dans la définition et la mise en œuvre des actions, et surtout de combiner les outils pour que la gestion durable de la zone côtière se décline à tous les niveaux de l'action publique.

Cette nouvelle gouvernance implique :

- **la définition de principes communs d'action** que l'ensemble des acteurs s'engagent à respecter et à mettre en œuvre ;
- **la mise en œuvre de nouveaux dispositifs** de concertation, de suivi et d'accompagnement des acteurs, afin de porter et de faire vivre la charte pour inscrire progressivement la gestion de la zone côtière dans une logique de développement durable ;
- **l'ouverture de chantiers-phares** par lesquels se concrétisera la gestion durable de la zone côtière bretonne. Dix premiers chantiers ont été identifiés lors de l'élaboration de la charte ; ils sont présentés dans la troisième partie de ce document.



### 3. Les principes d'une nouvelle gouvernance de la zone côtière

Tout en respectant les compétences de chacun des acteurs et autorités, cette nouvelle gouvernance doit reposer sur les principes suivants :

- la mise en œuvre d'un développement durable de la zone côtière ;
- une nouvelle dimension territoriale : la zone côtière ;
- la solidarité entre les personnes, entre les générations et entre les territoires ;
- la concertation et l'action collective ;
- la cohérence et la coordination entre les actions de chaque acteur ;
- l'utilisation combinée de l'ensemble des mécanismes d'action publique ;
- une mise en perspective dans le temps et dans l'espace des mesures de gestion ;
- un pragmatisme dans les actions mises en œuvre ;
- la prise en compte des spécificités et des particularités ;
- l'expérimentation et l'innovation.

#### 3.1. La mise en œuvre d'un développement durable de la zone côtière

La déclinaison directe de la notion de développement durable en zone côtière est le concept de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC). Ce concept a réellement émergé lors de la convention de Rio de Janeiro, en 1992. Le chapitre 17, l'un des plus conséquents de l'Agenda 21, fait du concept de GIZC la démarche qu'il convient de privilégier pour tendre vers le développement durable des zones côtières. La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 (2002/413/CE), relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe, définit les principes pour la mise en œuvre de stratégies en gestion intégrée de la zone côtière. L'enjeu aujourd'hui est de faire de ce concept une réalité en termes d'aménagement et de gestion de la zone côtière.

La gestion intégrée de la zone côtière est un processus continu qui doit associer l'ensemble des acteurs de la zone côtière dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures et d'actions garantissant une utilisation durable des ressources et des espaces. Il s'agit de satisfaire les besoins actuels des usagers sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. La gestion intégrée de la zone côtière couvre ainsi l'ensemble du cycle décisionnel comprenant la collecte d'informations, la planification, la prise de décision, la gestion et le suivi de la mise en œuvre sur un territoire donné.

La gestion intégrée de la zone côtière porte sur l'ensemble des activités et des usages de la zone côtière. Elle se doit d'investir aussi bien la dimension économique, sociale et environnementale de l'ensemble des enjeux et des sujets liés à la gestion de la zone côtière.

Il ne s'agit pas de développer de nouveaux outils de gestion, ni de dupliquer des modes de gestion existants, mais plutôt d'harmoniser de façon volontaire les politiques et les actions déjà en place ainsi que les compétences des acteurs intervenant dans la gestion de la zone côtière.

La gestion intégrée de la zone côtière doit être considérée comme une méthodologie et non comme un outil. C'est une nouvelle façon d'entreprendre et de concevoir la gestion de la zone côtière.

### 3.2. Une nouvelle dimension territoriale : la zone côtière

La zone côtière est l'espace de rencontre entre la terre et la mer. Alors que le littoral véhicule implicitement une dimension linéaire et essentiellement terrestre, la gestion intégrée des zones côtières invite à prendre en compte un espace élargi associant la terre et la mer, que l'on nomme zone côtière.

Plus qu'un simple trait, la zone côtière doit être vue comme un espace à géométrie variable dont les limites à terre et en mer se définissent en fonction de l'enjeu ou du problème posé et des réponses à apporter. De ce fait il n'existe pas *a priori* de territoire pertinent ; la définition du périmètre doit se faire à la lumière de l'enjeu ou des enjeux qui ont motivé le lancement du projet et des spécificités du territoire concerné. Localement, la définition de territoire doit se faire dans une logique de projet.

Dans le cadre de la charte des espaces côtiers bretons, qui se veut une initiative stratégique de mise en cohérence, nous considérons la Bretagne dans son ensemble comme une zone côtière et, côté mer, nous prenons en compte la limite des 12 milles marins (un peu plus de 20 km).

Au-delà du fait que ce choix constitue un message fort pour souligner l'importance du caractère maritime de la Bretagne, il est notamment motivé par le fait que :

- plus de 95% de la population bretonne se situe à moins de 60 km de la mer ;
- la majorité des agglomérations bretonnes, les bassins de vie et le tissu économique se situent sur la frange littorale ;
- le développement économique, notamment de l'agro-alimentaire, n'aurait pas été ce qu'il est aujourd'hui sans la proximité avec la mer ;
- la majorité des bassins versants bretons sont inclus dans les limites régionales, ce qui constitue un atout indéniable pour associer la gestion des masses d'eau côtières à celle des cours d'eau dont elles constituent les bassins de réception ;
- la mer constitue sans doute le premier trait de caractère de la Bretagne et de son identité.

En d'autres termes, la Bretagne doit être, dans sa globalité, considérée comme une zone côtière tant son développement, son histoire, son identité sont indissociables de la rencontre entre la mer et la terre.



### 3.3. La solidarité entre les personnes, entre les générations et entre les territoires

La solidarité entre les personnes, entre les générations et entre les territoires doit être présente à chaque instant d'un processus de gestion. La zone côtière est en effet un patrimoine commun générant un grand nombre de fonctions et de services essentiels à l'ensemble de la population bretonne, et plus largement à la société. Il est donc essentiel de promouvoir des processus de gestion garantissant une équité entre les individus dans l'accès et la jouissance de ce patrimoine, une solidarité entre les générations actuelles et futures dans les choix d'utilisation et de gestion qui sont pris, et une cohésion entre les communautés et les territoires, notamment entre le littoral et l'arrière pays. La réduction des inégalités sociales doit être une préoccupation majeure de la gestion de la zone côtière.

### 3.4. La concertation et l'action collective

La complexité des dynamiques qui animent la zone côtière, le nombre important d'acteurs concernés et le statut de « bien commun » de la zone côtière nécessitent l'implication des acteurs et l'association de l'ensemble de la population aux processus de gestion. La concertation et l'action collective sont les voies à privilégier pour responsabiliser chacun, pour faire évoluer les façons de faire et les façons d'être de tous, pour prendre en compte l'ensemble des connaissances et des préférences dans les choix décisionnels. Les mesures prises seront ainsi plus à même de répondre aux enjeux de la zone côtière et seront reconnues comme légitimes par tous car élaborées avec l'ensemble des acteurs. Mais la concertation est difficile à mettre en œuvre ; son objectif n'est pas de remettre en cause les compétences et les pouvoirs de chacun des acteurs, mais de les associer dans toute leur diversité, pour gérer de façon durable la zone côtière.

### 3.5. La cohérence et la coordination entre les actions de chacun

Les solutions à apporter nécessitent une cohérence dans le rôle de chacun et une coordination des actions. Cette mise en cohérence est à conduire à tous les niveaux, à chaque étape des processus de gestion, et dans tous les domaines interagissant avec la zone côtière et avec sa gestion. La coordination doit se faire selon le principe de subsidiarité qui veut qu'une action soit mise en œuvre par l'entité la plus proche du problème, mais avec le soutien des échelons supérieurs. De la même manière, il est essentiel que toute action de gestion en zone côtière se fasse dans une approche écosystémique associant les composantes marines et terrestres du littoral.

### 3.6. L'utilisation combinée de l'ensemble des mécanismes d'action publique

La mise en œuvre d'une gestion durable de la zone côtière, parce qu'elle touche à une matière complexe, sensible, le plus souvent conflictuelle, ne trouve pas, loin s'en faut, l'ensemble de ses réponses dans le seul champ de la réglementation. Toute la richesse de la gestion intégrée de la zone côtière repose justement sur la combinaison d'outils incitatifs, réglementaires, d'accompagnement, etc. Cela concerne aussi bien les politiques sectorielles (pêche, agriculture, etc.) que les politiques d'aménagement du territoire et les documents de

planification (Pays, SCoT, PLU, PADD, SMVM, etc.), les politiques de gestion des ressources exploitées (ressources biologiques, ressources minières, ressources en eau, etc.) et les politiques de conservation des espèces, des milieux et des paysages (Natura 2000, Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles, espaces du Conservatoire national du littoral, etc.). Une collaboration étroite est donc nécessaire entre les décideurs publics, Etat et collectivités territoriales.

La gestion intégrée de la zone côtière ne peut se faire que dans le respect et l'application des conventions internationales et des directives européennes, qui apportent déjà un certain nombre de réponses en matière de pollutions maritimes et de préservation de la biodiversité marine, ainsi que des pistes d'action pour l'implication des acteurs dans les processus de décision publique.

### **3.7. Une mise en perspective dans le temps et dans l'espace des mesures de gestion**

Une mise en perspective des mesures de gestion est indispensable dans le temps comme dans l'espace, et ceci afin de les réajuster aux nouvelles connaissances acquises, à l'évolution du contexte, afin qu'elles soient toujours à même de répondre aux enjeux pour lesquels elles ont été mises en œuvre. Cette mise en perspective est surtout indispensable pour évaluer le caractère structurel ou conjoncturel d'un phénomène, et donc mesurer la nature et l'importance des moyens à mobiliser pour répondre à ce phénomène.

### **3.8. Un pragmatisme dans les actions mises en œuvre**

Pour que des changements s'installent durablement dans les façons de faire et les façons d'être des acteurs de la zone côtière et de la population, il importe que les actions à mettre en œuvre soient pragmatiques, c'est à cette condition qu'elles pourront être efficaces. Faute de ne pas en percevoir les résultats, les acteurs risquent de ne pas poursuivre leurs efforts. Les actions doivent être clairement identifiables, porter sur des sujets concrets, s'inscrire dans des pas de temps facilitant l'implication des acteurs et produisant des résultats mesurables. Le pragmatisme et l'efficacité des actions imposent de construire avec l'existant, c'est-à-dire sur la base des expériences, des actions et des structures déjà en place à l'échelle des territoires, en les faisant éventuellement évoluer pour qu'elles s'inscrivent pleinement dans une logique de développement durable. Il s'agit également de favoriser et de dynamiser la mise en réseau des acteurs à tous les niveaux, dans toutes leurs formes et dans tous les domaines, avant de créer de nouvelles structures.

### **3.9. La prise en compte des spécificités et des particularités**

Si tous les territoires maritimes partagent les mêmes enjeux, ceux-ci transparaissent à travers les spécificités et les particularités qui font de chaque situation un cas unique et singulier. Il importe de prendre en compte et de s'inscrire dans ces spécificités. Pour cela il est nécessaire que les processus de gestion prennent en compte la capacité des territoires à accueillir de nouveaux usages et de nouveaux équipements et puissent s'adapter aux spécificités de chaque territoire ou de chaque situation pour produire les effets escomptés.

### 3.10. L'expérimentation et l'innovation

La mise en œuvre d'une gestion intégrée de la zone côtière implique, d'une part, le développement de nouvelles formes d'utilisation des ressources de la zone côtière valorisant davantage ses richesses dans une logique de développement durable et, d'autre part, le développement de nouvelles façons de prendre les décisions pour mieux gérer la zone côtière. Elle nécessite expérimentation et innovation, et cela à tous les niveaux et dans tous les domaines de la gestion de la zone côtière. L'expérimentation et l'innovation doivent porter sur l'exploitation et la valorisation des ressources, sur les diagnostics des enjeux, sur les formes de concertation à développer, sur de nouveaux types d'outils ou d'approches à élaborer. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des innovations, des compétences, etc. permettant de stimuler l'émergence et la mise en œuvre d'actions, de projets et de mesures au service d'un développement durable de la zone côtière bretonne. La recherche, fondamentale et finalisée, toutes disciplines confondues, doit être mobilisée pour cela.



## 4. Des dispositifs au service d'une nouvelle gouvernance de la zone côtière

La définition d'une nouvelle gouvernance de la zone côtière implique de prévoir un certain nombre de dispositifs permettant de porter et de faire vivre la charte des espaces côtiers bretons, de façon à ce qu'elle soit toujours en phase avec les besoins, les réalités de terrain et les aspirations des Bretons, dans l'objectif poursuivi d'un développement durable de la zone côtière bretonne.

Ces nouveaux dispositifs sont de trois types :

- **des instances de concertation** composées d'un échelon régional rassemblant tous les acteurs concernés par la gestion de la zone côtière et dont le rôle sera de proposer, de débattre, de mettre en œuvre et d'évaluer les actions de la charte ; et d'un échelon local portant et animant la dynamique de gestion intégrée à l'échelle des territoires ;
- **un dispositif d'observation, de suivi et d'analyse prospective de la zone côtière** pour mettre à disposition des gestionnaires et du grand public un ensemble d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux sur la zone côtière et sa gestion. Ce tableau de bord permettra de suivre l'état de la zone côtière et d'évaluer la capacité des processus de gestion à répondre aux enjeux pour lesquels ils ont été mis en place. Il est nécessaire de s'engager dans une analyse prospective de la zone côtière, afin d'identifier et de comprendre son évolution et ainsi être en mesure de réagir avant que les problèmes ne s'aggravent et ne demandent des mesures correctrices plus lourdes ;
- **des dispositifs de mise en réseau et d'accompagnement des acteurs de la zone côtière bretonne** permettant de créer des synergies et de capitaliser les expériences et les connaissances de chacun dans un processus collectif, mais aussi de pouvoir, par un dispositif de relais, promouvoir auprès des différents acteurs de la zone côtière les principes et les mécanismes de la gestion intégrée de la zone côtière.

### 4.1. Des instances de concertation pour la gestion intégrée de la zone côtière bretonne

La gestion intégrée de la zone côtière deviendra une réalité en termes d'action publique si un échelon régional définissant l'approche stratégique s'articule à un échelon local de mise en œuvre.

#### 4.1.1. Une instance régionale de concertation

Projet collectif de l'ensemble des acteurs de la zone côtière bretonne, la charte doit être portée par un dispositif de concertation à l'échelle régionale.

Cette « **Conférence régionale de la mer et du littoral** » sera un lieu d'information et de débat pour proposer, définir et évaluer les actions stratégiques à mettre en œuvre pour la réalisation des chantiers-phares. Elle sera un lieu de réflexion et de proposition pour améliorer les chantiers-phares, en définir de nouveaux et faire évoluer la charte afin qu'elle reste toujours un document d'actualité et de référence. Cette Conférence régionale de la mer et du littoral permettra d'apporter aux acteurs de la zone côtière de nouvelles informations et de nouveaux éclairages pour agir dans le sens d'une gestion durable de la zone côtière. Elle sera la garante d'une meilleure coordination de l'action publique en zone côtière.

Elle se réunira au moins une fois par an et pourra être couplée à un « Forum de la mer et du littoral », lieu de rencontre et de discussion des acteurs de la zone côtière. Le secrétariat de cette Conférence pourra être assuré par les services du Conseil régional.

Dans un souci de pragmatisme et d'efficacité, la composition de la Conférence de la mer et du littoral sera limitée à une cinquantaine de membres représentatifs de l'ensemble des acteurs de la zone côtière bretonne, répartis selon six ensembles :

- **Les collectivités territoriales et leurs groupements :**  
Le Conseil régional de Bretagne, les Conseils généraux, les Agglomérations urbaines situées sur le littoral, les communes du littoral, les communautés de communes, les Pays, etc.
- **L'Etat et ses établissements publics :**  
La Préfecture de Région, la Préfecture Maritime de l'Atlantique, l'Agence des aires marines protégées, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, etc.
- **Le Conseil économique et social régional de Bretagne**
- **Les organisations socioprofessionnelles :**  
Les syndicats, les organisations professionnelles de la pêche, de la conchyliculture, des activités portuaires, de la construction et de la réparation navale, de l'agriculture, du tourisme, etc.
- **Le milieu associatif :**  
Les associations de protection de la nature, d'usagers, de riverains, d'éducation à l'environnement, de mise en valeur du patrimoine, de consommateurs, de locataires, des bailleurs, etc.
- **Les experts :**  
La Conférence régionale de la mer et du littoral s'appuiera sur le Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne composé de personnalités scientifiques et d'experts indépendants reconnus. Ce dernier accompagnera les travaux de la conférence et apportera les connaissances et les compétences nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Ce conseil scientifique s'attachera à mobiliser l'expertise adéquate pour cela. Il pourra associer ponctuellement des experts extérieurs.

La composition définitive de cette Conférence, ses missions et ses modalités de fonctionnement devront être débattues et définies avec l'ensemble des acteurs de la zone côtière bretonne.

Un bureau permanent pourrait être créé. Son rôle serait d'animer et de valider les travaux de la Conférence régionale de la mer et du littoral, ainsi que d'assurer au quotidien l'unité et la continuité indispensables aux échanges entre les acteurs de la zone côtière bretonne.

L'efficacité sera également recherchée dans l'articulation de la Conférence régionale de la mer et du littoral avec les instances ou groupes de travail existants. Elle s'appuiera ainsi sur le travail mené localement par les porteurs de projets, qui seront invités à participer à ses travaux. Elle cherchera également à travailler en cohérence avec les instances créées dans les différents secteurs d'activités maritimes (gestion des pêches, gestion des ports, organisations professionnelles, etc.). Bien que ses missions soient différentes, la Conférence régionale de la mer et du littoral portera une attention particulière à l'articulation et à la complémentarité entre ses réflexions et celles de la section Mer Littoral du Conseil économique et social régional de Bretagne. Les réflexions et les travaux menés par cette dernière viendront alimenter et éclairer ses débats et ses décisions. Il en sera de même avec la Conférence maritime de l'Atlantique, qui, sous l'autorité du Préfet maritime, réunit les administrations exerçant les actions de l'Etat en mer.

#### 4.1.2. Des instances locales de concertation

Si le projet collectif de gérer durablement la zone côtière bretonne doit être élaboré, adopté et coordonné à l'échelle régionale, sa mise en œuvre ne se concrétisera qu'à l'échelle locale, par un dispositif de concertation capable d'ancrer la gestion de la zone côtière dans les territoires.

Ce dispositif local de concertation, souhaité par les acteurs, permettra de :

- créer du lien entre les acteurs partageant un même territoire ou exploitant une même ressource ;
- faire émerger, à l'échelle locale, des projets et des initiatives en gestion intégrée de la zone côtière réunissant l'ensemble des acteurs d'un même territoire ;
- assurer l'animation de la concertation et la mise en œuvre des actions en gestion de la zone côtière ;
- assurer une veille pour faire remonter au niveau régional les besoins et les enjeux locaux ;
- anticiper, révéler et gérer de nouveaux enjeux avant qu'ils ne deviennent problématiques.

Il serait contre-productif de créer un nouveau maillage territorial. La solution est plutôt à rechercher dans le renforcement, lorsqu'ils existent, d'espaces de concertation animés par des structures diverses. Lorsque les territoires en sont dépourvus, il s'agira de promouvoir la création de nouveaux espaces de concertation au sein de structures déjà existantes.

Cependant la plupart des politiques et des processus de gestion intégrée de la zone côtière se cantonnent paradoxalement à sa partie terrestre, et n'abordent que rarement sa partie maritime. Dans le souci de mieux prendre en compte ces enjeux maritimes et les acteurs de la mer dans l'élaboration d'une gestion intégrée de la zone côtière, il est nécessaire de réfléchir à la création de bassins côtiers maritimes, à l'intérieur des 12 milles marins, qui soient des espaces économiquement et écologiquement fonctionnels. Dans chacun de ces bassins, un comité pourrait être formé par l'ensemble des acteurs maritimes (utilisateurs et gestionnaires), mais aussi par les acteurs terrestres en forte interaction avec la mer. Ces comités pourraient également être mis en œuvre en association avec les SAGE. La création et la définition de ces bassins côtiers maritimes devront être débattues et définies en concertation avec les acteurs maritimes selon des critères fonctionnels et structurants des

usages de l'espace maritime. Ces bassins pourraient préfigurer ou être couplés dans un second temps avec le volet maritime des SCoT ayant valeur de SMVM. Cela permettrait de combiner approche « projet » et cadre réglementaire dans une logique de gestion durable de la zone côtière, et ce à l'échelle d'entités fonctionnelles.

## 4.2. Un dispositif d'observation, de suivi et d'analyse prospective de la zone côtière

Aujourd'hui, les informations relatives à la zone côtière ne sont pas directement utilisables ou difficilement assimilables du fait de leur éparpillement entre différentes structures (services de l'Etat, collectivités territoriales, organismes de recherche, etc.), de leur caractère partiel et du fait qu'elles sont générées par des calculs et des modèles différents, pas toujours compatibles avec les besoins de l'action publique.

Il est primordial de disposer de connaissances et d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux sur la zone côtière et sur son évolution et, à cette fin, de développer un dispositif d'observation. Ce dispositif aura pour objectifs de recenser et de rassembler l'ensemble des données existantes sur la zone côtière, de suivre et d'évaluer l'état de la zone côtière et les effets des processus de gestion engagés, et enfin d'apporter des éclairages sur les évolutions probables de la zone côtière, de façon à les anticiper par des mesures préventives. Ce dispositif devra générer de l'information et proposer des outils d'aide à la décision publique.

Cet observatoire devra s'appuyer sur un Système d'information géographique (SIG), élaboré conjointement avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la zone côtière, afin de développer un référentiel commun à tous les utilisateurs qui soit également en phase avec les expériences menées à l'échelle nationale. Cet observatoire pourra se matérialiser par un portail Extranet à l'usage des porteurs de projets et des acteurs publics et un site Internet pour le grand public.

Pour qu'il remplisse pleinement son rôle, cet observatoire devra être couplé avec un ensemble de réseaux de suivi et de surveillance, et cela dans différents domaines : qualité du milieu, urbanisme, foncier, espaces naturels, tourisme, etc. Certains de ces réseaux existent déjà, tel que le REBENT<sup>11</sup> ; il s'agit donc de les pérenniser et de les compléter par de nouveaux réseaux de suivi, notamment dans le domaine de l'urbanisation du littoral et de la pression foncière.

Les activités de recherche liées à la mer et au littoral, qui occupent une place de choix en Bretagne, devront être valorisées dans cet observatoire. Elles jouent en effet un rôle prépondérant dans la connaissance de la zone côtière, et ce dans des disciplines variées. Elles apportent également de nouvelles méthodologies, de nouvelles approches pouvant très directement contribuer à une nouvelle gouvernance de la zone côtière.

Pour que l'observatoire puisse apporter des éléments d'aide à la décision publique, il devra comporter un dispositif d'évaluation et de suivi de l'état de la zone côtière. Ce suivi permettra de réajuster les mesures de gestion aux nouvelles connaissances acquises et à l'évolution du contexte.

---

<sup>11</sup> REBENT (REseau BENTHique). Les objectifs de ce réseau sont de recueillir et de mettre en forme les données relatives aux habitats et biocénoses benthiques associées dans la zone côtière afin de mettre à disposition des scientifiques, des gestionnaires et du public des données pertinentes et cohérentes permettant de mieux connaître l'existant et de détecter les évolutions spatio-temporelles.



La mise en œuvre d'une gestion durable de la zone côtière ne peut être faite uniquement à la lumière des dynamiques passées ou en cours. Il est nécessaire d'anticiper les dynamiques qui feront les enjeux de gestion de la zone côtière dans l'avenir et de réfléchir aux évolutions des dynamiques actuelles, de manière à mesurer l'écart entre leurs effets possibles et la zone côtière que nous souhaitons voir dans l'avenir. La mise en perspective des enjeux et des réponses à apporter permettra d'adopter, plutôt qu'une approche réactive, au cas par cas, une approche proactive.

#### 4.3. Une mise en réseau et un accompagnement des acteurs de la zone côtière bretonne

De multiples initiatives de « gestion intégrée des zones côtières » (GIZC) ont vu le jour en Bretagne<sup>12</sup>. Ces démarches nombreuses et prometteuses ne sont pas isolées mais n'en sont pas pour autant coordonnées. Or, un besoin de cohérence est fortement exprimé par les acteurs de terrain. La Région a d'ailleurs pris l'initiative de réunir l'ensemble de ces démarches au sein d'un réseau intitulé « Réseau GIZC Bretagne », afin de capitaliser les expériences et de mutualiser les actions individuelles.

Au-delà de ces initiatives formalisées, il existe en Bretagne une multitude d'acteurs intervenant en zone côtière. Chacun de ces acteurs possède des connaissances et des compétences qui pourraient être mobilisées pour la mise en œuvre de la gestion intégrée de la zone côtière. Si certains de ces acteurs sont organisés en réseaux, ceux-ci sont souvent trop partiels pour contribuer directement à la gestion intégrée de la zone côtière. Une mise en réseau de l'ensemble de ces acteurs paraît donc indispensable.

Un tel dispositif permettra la diffusion de l'information, l'échange d'expériences, la capitalisation des savoir-faire locaux, la rencontre entre acteurs et la création de synergies entre acteurs d'un même domaine ou d'un même site. Ce réseau permettra également d'identifier les besoins et les réalités territoriales, de développer des relais locaux pour promouvoir la gestion intégrée de la zone côtière. Du point de vue technique, ce réseau pourrait servir à l'échange et à l'achat d'outils ou de données, ainsi qu'à l'organisation d'opérations communes.

Un apprentissage et un accompagnement des acteurs sont nécessaires pour qu'ils saisissent mieux les enjeux de la gestion de la zone côtière, qu'ils s'approprient les nouveaux modes de gestion à promouvoir et comprennent ainsi l'importance de leur rôle dans la mise en œuvre des projets.

La création d'un centre de ressources a ainsi été proposée à plusieurs reprises lors des forums participatifs. Ce centre de ressources pourrait assurer plusieurs grandes missions :

- **Informer** : S'appuyant très directement sur le dispositif d'observation, de suivi et d'analyse prospective de la zone côtière, le centre de ressources assurera une mission

---

<sup>12</sup> Peuvent être citées comme démarches s'inscrivant dans la « gestion intégrée des zones côtières » en Bretagne, les projets retenus par l'appel à projet de la DIACT, à savoir les projets menés en baie du Mont Saint-Michel par l'association interdépartementale Manche / Ille-et-Vilaine, dans le Pays de Brest par l'Agence de développement et d'urbanisme, dans l'Ouest Cornouaille par le Syndicat intercommunal Ouest Cornouaille Aménagement, dans le Pays de Lorient par Cap L'Orient, dans la communauté de communes de la Ria d'Étel. S'ajoutent ces projets d'autres initiatives telles que le projet de Parc naturel régional sur la Rance porté par l'association CŒUR, la réflexion amorcée par l'Agglomération de Morlaix dans le cadre de son Schéma de cohérence territoriale, le projet CYCLEAU de la communauté de communes du Pays de Quimperlé, le projet de Parc naturel régional du golfe du Morbihan porté par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan, le Schéma de mise en valeur de la mer du golfe du Morbihan porté par la Direction départementale de l'équipement au nom du Préfet du Morbihan, le projet conduit sur l'estuaire de la Vilaine par l'Institut d'aménagement de la Vilaine, et enfin la démarche de concertation entre ostréiculteurs et agriculteurs sur le littoral menée par l'association Cap 2000.

d'information auprès du grand public, en mettant à sa disposition les informations nécessaires à la compréhension des composantes et des dynamiques naturelles de la zone côtière bretonne, des usages et activités qui s'y trouvent et des processus de gestion en place. Il pourra s'adresser à des publics plus ciblés, tels que les jeunes, les professionnels de la pêche, ou encore les élus. Il constituera un relais entre les différents acteurs.

- **Mutualiser** : Outre la simple mise à disposition d'informations, l'une des missions de ce centre de ressources pourra être de recenser les « bonnes pratiques » et les outils nécessaires à la gestion intégrée de la zone côtière, et de mutualiser ces expériences pour élaborer des documents d'information destinés à l'ensemble des acteurs de la zone côtière bretonne. Il pourra également animer la mise en réseau de ces acteurs de façon à capitaliser les expériences et créer des synergies entre eux.
- **Accompagner** : Le centre de ressources pourra être chargé de conseiller les acteurs de la zone côtière lors du montage technique et financier de projets afin que ceux-ci s'inscrivent pleinement dans une logique de gestion intégrée de la zone côtière et respectent les orientations et les principes définis par la charte. Il pourra par exemple accompagner les petites communes lors de l'élaboration de leur Plan local d'urbanisme, pour en faire un véritable projet en matière d'urbanisme sur le littoral.
- **Conseiller** : Ce centre pourra jouer un rôle de conseil technique pour la gestion de projets. Il pourra également être une aide à l'innovation et à l'expérimentation.
- **Former** : Le centre de ressources pourra également servir de plateforme pour la formation des acteurs de la zone côtière, en identifiant les besoins, en recensant les compétences, en accueillant et en organisant les formations.

Des chantiers-phares pour la mise  
en œuvre d'une gestion durable de  
la zone côtière bretonne



Les chantiers-phares représentent les actions à mettre en œuvre dès aujourd'hui pour répondre aux enjeux de la gestion de la zone côtière et concrétiser son développement durable. En fonction des évolutions de la zone côtière, des tendances et des événements qui pourraient apparaître dans les usages et dans les activités qu'elle supporte et dans les processus d'action publique, ces chantiers-phares sont amenés à évoluer dans le temps. Certains s'estomperont, d'autres devront être reconfigurés, de nouveaux apparaîtront.

L'un des rôles de la conférence régionale de la mer et du littoral sera d'assurer le suivi et l'animation de ces chantiers-phares et si nécessaire en promouvoir de nouveaux.

Chaque chantier-phare se décline en actions de portée différente, mais dont la complémentarité permettra d'atteindre les objectifs fixés.

Ces chantiers-phares devront être mis en œuvre avec le souci de fédérer un maximum d'acteurs. L'objectif est de s'assurer que tous les acteurs concernés par le thème ou le territoire abordé dans chacun des chantiers-phares soient impliqués dans sa mise en œuvre.

Pour chaque chantier-phare des objectifs qualifiés et quantifiés seront définis (indicateurs de résultats et de performance). Ceci permettra notamment d'évaluer leur degré d'avancement et d'apporter des réajustements si nécessaire.

Sur la base des informations recueillies dans le cadre d'élaboration de la charte des espaces côtiers bretons, dix chantiers-phares ont été identifiés :

1. Renforcer l'ambition maritime des Bretons ;
2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable ;
3. Promouvoir des activités touristiques et nautiques durables ;
4. Maîtriser l'urbanisation et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral ;
5. Améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone côtière ;
6. Garantir la qualité des paysages côtiers ;
7. Accélérer la restauration de la qualité des masses d'eau côtières ;
8. Améliorer la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière ;
9. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime ;
10. Mettre en œuvre une stratégie de développement durable des îles bretonnes.

Ces chantiers-phares et leur mise en œuvre sont à débattre. Les éléments et notamment les actions mentionnées dans les paragraphes suivants sont à prendre davantage comme des bases de réflexion et de débats, plutôt que comme des actions abouties.

## 1. Renforcer l'ambition maritime des Bretons

Pour qu'un changement durable s'instaure dans le comportement de la population vis-à-vis de la zone côtière, il est primordial de la sensibiliser, de l'informer et de la mobiliser pour qu'elle prenne conscience de l'importance de la mer pour l'avenir de la région, des menaces qui pèsent sur la zone côtière et de la nécessité d'agir collectivement pour préserver ce patrimoine. L'identité maritime de la Bretagne impose de responsabiliser l'ensemble des Bretons, pour que dans l'avenir les enjeux de la zone côtière soient perçus comme de véritables enjeux régionaux.

Cette acculturation maritime demande du temps et un effort constant combinant à plusieurs échelles des opérations d'information et de sensibilisation. Il faut que les Bretons puissent côtoyer la mer et la pratiquer le plus régulièrement possible, et cela dès leur plus jeune âge. Les écoles constituent un moyen privilégié pour cela. Malgré sa proximité, la mer est globalement peu abordée dans les cursus scolaires et peu pratiquée dans le cadre des activités scolaires ou périscolaires. Il est donc nécessaire de promouvoir la pratique et la connaissance de la mer dans l'ensemble des établissements bretons, y compris dans les établissements techniques et professionnels.

Cela pourrait se faire par les actions suivantes :

- *Encourager et soutenir les classes de mer ;*
- *Garantir la restauration et l'entretien des centres d'accueil des classes de mer ;*
- *Mettre en œuvre avec le rectorat une entente pour promouvoir la pratique de la mer dans le cadre scolaire ;*
- *Développer, en relation avec les acteurs de l'éducation à l'environnement et de la vulgarisation scientifique, des outils pédagogiques pour améliorer la connaissance de la mer et du littoral dans les écoles ;*
- *Promouvoir les cursus maritimes dans l'ensemble des écoles bretonnes ;*
- *Encourager les étudiants à se diriger vers les études supérieures et la recherche dans les différents domaines maritimes ;*
- *Soutenir à la fois à l'échelle locale et à l'échelle régionale des opérations de sensibilisation, d'information et de mobilisation en faveur d'une meilleure connaissance de la zone côtière et de ses enjeux de gestion auprès de différents publics cibles (expositions, animations et cafés-débats, etc.) ;*
- *Sensibiliser les médias pour informer davantage les Bretons sur les thèmes et les sujets liés à la mer en assurant une meilleure couverture de ces sujets et des initiatives de gestion intégrée menées à l'échelle des territoires ;*
- *Relayer auprès de l'ensemble des publics concernés par la gestion de la zone côtière (touristes, professionnels, etc.), les messages de sensibilisation sur le caractère maritime de la Bretagne.*

## 2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

Pour que la zone côtière reste attractive et génératrice d'emplois, il est essentiel que les activités qui y sont pratiquées s'inscrivent dans une logique de développement durable, c'est-à-dire qu'elles soient économiquement viables, contribuent au développement local en proposant des emplois dans des conditions satisfaisantes, et réduisent leur empreinte écologique.

Cela concerne la pêche, la conchyliculture, l'agriculture littorale, les activités portuaires, la construction et la réparation navale, les nouvelles économies maritimes, ainsi que toute activité directement liée à la zone côtière et à sa gestion durable.

En ce qui concerne la pêche et l'industrie de transformation, il s'agit tout à la fois de pérenniser les stocks halieutiques et les moyens de production et de valorisation pour que l'activité soit maintenue tout le long du littoral breton.

Pour cela il faut :

- *Gérer durablement les stocks en instaurant notamment des repos biologiques ;*
- *Poursuivre les efforts en matière d'innovation pour valoriser au mieux les débarquements ;*
- *Développer des outils et des engins de pêche plus écologiques, moins consommateurs d'énergie et plus sûrs pour les pêcheurs ;*
- *Favoriser la diversification et la complémentarité entre les métiers liés à la mer ;*
- *Améliorer l'enseignement maritime en créant notamment des passerelles entre les cursus scolaires et en renforçant la formation continue ;*
- *Faciliter l'installation des jeunes professionnels et la transmission des entreprises.*

La conchyliculture est fortement dépendante de la qualité de l'eau et de l'accessibilité à la mer, et doit améliorer son intégration à l'échelle locale. Il s'agit donc de :

- *Garantir une proximité et un accès privilégié à la mer, dans des conditions permettant sa bonne pratique, en harmonie avec les autres usages ;*
- *Améliorer les pratiques dans un souci d'intégration paysagère et de qualité environnementale ;*
- *Améliorer la cohabitation avec les autres usagers de la zone côtière ;*
- *Garantir la qualité des masses d'eau côtières ;*
- *Développer des procédures d'alerte et de gestion de crise lors d'une pollution accidentelle des masses d'eau côtières, induisant une interdiction de vente des produits conchyliques ;*
- *Faciliter l'installation des jeunes professionnels et la transmission des entreprises.*

Tout en restant une activité importante en termes d'occupation de l'espace, l'agriculture littorale a perdu ses spécificités au fil du temps, se privant ainsi des avantages que lui

procurait la proximité avec la mer. Afin de maintenir une activité agricole sur le littoral et de valoriser au mieux la proximité avec la mer, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- *Développer, en collaboration avec la Société bretonne d'aménagement foncier et d'établissement rural (SBAFER), le futur Etablissement public foncier régional et le Conservatoire du littoral, une politique foncière spécifique afin de favoriser la reprise des exploitations sur le littoral ;*
- *Encourager les engagements en faveur de l'agro-tourisme et de la biodiversité ;*
- *Développer les mentions valorisantes pour les produits issus de l'agriculture littorale ;*
- *Elaborer une charte de l'agriculture littorale prenant notamment en compte la préservation paysagère, la lutte contre les pollutions diffuses, l'entretien des bocages et la préservation des espaces naturels tels que les zones humides ;*
- *Favoriser le développement de circuits courts de commercialisation à forte valeur ajoutée ;*
- *Faciliter la mise en œuvre de démarches expérimentales de concertation à l'échelle locale avec les autres acteurs du littoral.*

Les activités portuaires occupent une place importante sur le littoral et jouent un rôle de premier ordre pour le développement économique de la région. Afin de leur offrir les conditions nécessaires à leur essor, sans que cela se fasse au détriment de la qualité de l'environnement et des territoires qui les accueillent, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- *Définir une ambition et élaborer une stratégie portuaire à l'échelle de la Bretagne ;*
- *Préserver les espaces nécessaires au développement de l'économie portuaire sur le littoral ;*
- *Diversifier les activités des ports bretons et veiller à leur complémentarité ;*
- *Promouvoir le cabotage entre les ports bretons et les autres ports de la Manche et de l'Atlantique et développer l'intermodalité ;*
- *Développer le micro-cabotage entre les ports bretons comme alternative au transport routier intra régional ;*
- *Mettre en œuvre un programme de gestion des opérations de dragage ;*
- *Réduire les sources de pollution issues des activités portuaires ;*
- *Favoriser les relations ville-port ;*
- *Associer à la gestion des ports les acteurs des territoires qui les accueillent.*

Le maintien et le développement des activités de construction et de réparation navale sont essentiels dans l'économie régionale. Pour garantir leur essor dans une logique de développement durable, plusieurs actions sont envisageables :

- *Préserver les espaces nécessaires au développement des activités de construction et de réparation navale sur la frange littorale, notamment dans les sites portuaires ;*
- *Mutualiser les équipements à l'échelle des sites portuaires ;*



- *Favoriser la mise aux normes des chantiers ;*
- *Améliorer la gestion des entreprises et leur transmission ;*
- *Encourager les coopérations entre entreprises à l'échelle des sites portuaires comme à l'échelle de la région ;*
- *Renforcer l'innovation dans le secteur et notamment dans la filière nautique ;*
- *Diversifier les activités en s'appuyant sur les savoir-faire.*

Alors que les biotechnologies marines et les énergies marines renouvelables sont en plein essor de par le monde, et que nous disposons de compétences scientifiques et de potentialités de développement importantes dans ces domaines en Bretagne, il s'agit aujourd'hui de d'initier une véritable stratégie pour les nouvelles économies maritimes, favorisant, d'une part, le développement de nouvelles technologies et valorisant, d'autre part, ces compétences et ces potentialités dans des projets commerciaux alliant développement technologique et création d'emplois à l'échelle régionale. Il convient de s'appuyer sur le pôle de compétitivité Mer Bretagne, qui joue dans ce domaine un rôle prépondérant, afin de créer un contexte favorable à l'émergence de projets innovants et de réunir les conditions nécessaires au développement et à l'accompagnement des entreprises. Différentes actions peuvent être développées dans ce sens :

- *Elaborer une stratégie et un schéma de développement des énergies marines renouvelables en Bretagne, comprenant notamment une méthodologie d'identification des sites d'implantation associant l'ensemble des acteurs de la zone côtière, ainsi que le développement de dispositifs d'investissements coopératifs et de capital risque ;*
- *Créer un centre d'expérimentation pour les énergies marines renouvelables en Bretagne ;*
- *Mettre en œuvre une veille technologique et économique pour identifier et évaluer les opportunités à saisir dans le domaine des nouvelles économies maritimes ;*
- *Elaborer une stratégie de développement d'une filière économique pour les nouvelles économies maritimes en Bretagne, en lien avec le Pôle Mer Bretagne.*

### 3. Promouvoir des activités touristiques et nautiques durables

Le tourisme est fortement dépendant de la qualité des paysages, des sites naturels, de l'environnement et du caractère authentique des territoires maritimes. Il importe donc de promouvoir des formes de fréquentation garantissant la préservation de ces éléments, l'accès de tous à la mer et un développement équilibré des territoires. Pour cela plusieurs actions peuvent être envisagées :

- *Favoriser un tourisme durable axé sur le patrimoine naturel et culturel, et sur les pratiques de plein-air (pistes cyclables, etc.) ;*
- *Offrir des équipements et des produits touristiques contribuant à un tourisme social sur le littoral ;*

- *Favoriser l'accès universel aux équipements touristiques et aux équipements de plaisance ;*
- *Promouvoir la découverte du littoral par la mer (mini-croisières entre les ports bretons) et développer des circuits de découverte combinant différentes formes de déplacement (train, vélo, car, bateau) ;*
- *Améliorer les conditions de circulation par le développement de modes de déplacements collectifs et plus écologiques ;*
- *Etaler la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace en développant notamment le tourisme en arrière-pays ;*
- *Former les professionnels du tourisme aux enjeux de la zone côtière et de sa gestion.*

En matière de nautisme, les solutions à apporter doivent s'orienter vers une démocratisation de la pratique et une limitation de l'empreinte écologique des activités et des équipements. La recherche d'équipements moins consommateurs d'espaces et mieux intégrés au paysage doit être une priorité. L'utilisation des équipements portuaires doit être maximisée, les bateaux naviguant réellement doivent être favorisés. De nombreuses initiatives existent, il s'agit de capitaliser ces expériences et de les étendre à d'autres territoires. Mais de nouvelles réponses sont encore à inventer pour inscrire le nautisme dans une logique de développement durable :

- *Penser la gestion des ports de plaisance à l'échelle de bassins de navigation ;*
- *Promouvoir les croisières côtières autour de la Bretagne et favoriser une gestion des ports en réseau ;*
- *Optimiser la gestion des ports de plaisance en favorisant, lorsque cela est possible, le stockage à terre des bateaux, l'installation de ports à sec, les équipements légers et réversibles, la location, et en réduisant le nombre de « bateaux ventouses » ;*
- *Inciter les gestionnaires de ports à pratiquer une segmentation de clientèle afin de proposer des offres adaptées aux modes de pratiques ;*
- *Reconvertir certaines friches portuaires pour accueillir les bateaux de plaisance, dans une logique de réversibilité ;*
- *Bien mesurer la réalité des coûts et les faire supporter prioritairement par les utilisateurs ;*
- *Maîtriser les flux pour l'accès aux cales de mise à l'eau ;*
- *Développer de nouveaux produits nautiques plus respectueux de l'environnement et nécessitant moins d'espace ;*
- *Promouvoir la mise en place d'une filière de déconstruction des bateaux de plaisance ;*
- *Développer les sites de carénage propres et poursuivre les efforts de récupération et de traitement des eaux grises et des eaux noires.*

## 4. Maîtriser l'urbanisation et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral

Il est essentiel de combiner les actions réglementaires et incitatives pour freiner les dynamiques foncières et l'artificialisation du littoral, pour promouvoir de nouveaux référentiels en matière d'urbanisation et de circulation sur le littoral et garantir « l'accès à la mer » pour tous. Dans ce sens, différentes actions peuvent être envisagées :

- *Donner à l'Etablissement public foncier régional (EPF) les moyens de maîtriser le foncier sur le littoral et de promouvoir la diversité sociale, de maintenir des espaces agricoles, l'accès à la mer pour les activités maritimes et la préservation d'espaces naturels de taille suffisante pour garantir l'intégrité des dynamiques naturelles ;*
- *Veiller à ce que tout document d'aménagement du territoire ou d'urbanisme en révision ou en élaboration s'appliquant sur le littoral prenne en compte les enjeux et les spécificités maritimes du territoire et soit en accord avec les orientations et les principes de la charte (PADD, PLU, SCoT, charte de PNR, Plans de déplacement urbain, Programmes locaux d'habitat, Plans de prévention des risques, etc.) ;*
- *Conditionner les financements publics au respect de la charte dans les documents d'urbanisme ;*
- *Renforcer les efforts du Conservatoire du littoral dans les zones les plus urbanisées ;*
- *Encourager les SCoT littoraux à développer un volet maritime ayant valeur de SMVM sur les espaces marins avec lesquels ils interagissent directement ;*
- *Lancer une réflexion sur la régulation des résidences secondaires sur le littoral ;*
- *Renforcer le soutien public aux opérations concernant le logement social et le logement des jeunes ;*
- *Faire des Projets d'aménagement et de développement durable (PADD) la clé de voûte de la mise en œuvre d'un développement durable du littoral à l'échelle des communes, les amenant notamment à fixer un état de référence de l'urbanisation et des seuils de développement à court, moyen et long termes ;*
- *Organiser un concours d'idées pour développer de nouveaux modèles d'urbanisation du littoral intégrant les enjeux liés à son développement durable, au maintien des identités et des spécificités des territoires maritimes bretons ;*
- *Créer et mobiliser des instances de réflexion et promotion des bonnes pratiques en matière d'urbanisme et d'habitat sur le littoral en assurant notamment l'accompagnement des élus en matière d'urbanisation et d'architecture ;*
- *Encourager le développement rétro-littoral et rendre obligatoire la requalification de friches et de lotissements anciens avant de nouvelles extensions urbaines ;*
- *Encourager le report vers l'intérieur des terres des activités ne nécessitant pas une proximité immédiate avec la mer ;*
- *Promouvoir les transports collectifs le long du littoral et entre le littoral et le rétro-littoral (train, bus, navigation transrade, transport maritime de passagers entre les villes-ports).*

## 5. Améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone côtière

Le caractère patrimonial que revêt la biodiversité marine et côtière du littoral breton, les fonctions et services qu'elle apporte pour le bien-être de notre société et les potentiels qu'elle représente dans le domaine des biotechnologies, rendent indispensables sa préservation et sa valorisation pour les générations futures. Pour cela il importe de :

- *Mieux connaître la biodiversité marine et côtière ;*
- *Améliorer la protection des espaces fragiles, exceptionnels et importants pour le fonctionnement global de la zone côtière, en favorisant notamment la préservation de vastes périmètres sur terre comme en mer ;*
- *Améliorer la préservation et la restauration des zones humides littorales ;*
- *Sensibiliser et informer davantage le public sur la préservation de l'environnement ;*
- *Encourager le mécénat chez les entreprises bretonnes pour la préservation des espaces naturels (à mener en collaboration avec le Conservatoire du littoral) ;*
- *Poursuivre les actions de préservation des espèces marines et côtières menacées ou en voie de disparition ;*
- *Renforcer les actions de lutte contre les espèces invasives en zone côtière ;*
- *Lancer une réflexion sur les effets du changement climatique et les mesures à prendre sur la zone côtière bretonne ;*
- *Généraliser le développement des plans et schémas d'évaluation environnementale pour l'ensemble des activités utilisant les espaces et les ressources de la zone côtière ;*
- *Promouvoir la recherche d'alternatives à l'extraction de granulats.*

## 6. Garantir la qualité des paysages côtiers

Les paysages côtiers occupent une place importante dans l'image de la Bretagne, dans la qualité de vie des habitants et dans leurs relations avec la mer. S'ils sont porteurs d'un ensemble de qualités, de valeurs et d'émotions, ils sont sous la dépendance directe des pratiques et des usages présents sur le littoral. Comment agir pour préserver une grande diversité de paysages, composant une mosaïque d'unités paysagères reflétant l'ensemble des facettes de la zone côtière bretonne, de ses richesses, de ses activités et de ses habitants ? Pour répondre à cela, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- *Introduire une approche paysagère prospective, concrète et spatialisée, dans les documents d'urbanisme, assortie de recommandations paysagères ;*
- *Favoriser l'accompagnement des communes sous forte pression afin de leur permettre d'élaborer un vrai projet « paysage » servant de référence pour les projets d'urbanisation et annexé au PLU ;*
- *Elaborer un schéma régional pour le paysage pour promouvoir une nouvelle approche du paysage, de sa préservation et de sa mise en valeur.*

## 7. Accélérer la restauration de la qualité des masses d'eau côtières

A ce jour, seules 16% des masses d'eau côtières respecteront l'objectif fixé pour 2015 par la Directive cadre sur l'eau de l'Union européenne. Afin d'accélérer la restauration de la qualité des masses d'eau côtières, les actions suivantes sont envisagées :

- *Améliorer le suivi et l'acquisition de connaissances sur les masses d'eau côtières et sur les sources de pollution ;*
- *Promouvoir une gestion de l'eau par bassin de réception en parfaite connexion avec les bassins versants ;*
- *Intégrer la gestion des masses d'eau côtières dans les SAGE, et faire de ces derniers les éléments-clés de l'articulation terre-mer sur les aspects liés à la qualité des masses d'eau ;*
- *Faire en sorte que l'ensemble du littoral breton soit intégré dans un SAGE, en incluant dans ces derniers une façade littorale et la gestion des ruisseaux côtiers ;*
- *Sensibiliser et informer l'ensemble des usagers sur la nécessité de réduire la pollution de la mer et du littoral ;*
- *Garantir une bonne gestion de l'assainissement non-collectif le long du littoral et rendre obligatoire sa mise aux normes ;*
- *Améliorer les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales le long du littoral ;*
- *Intégrer dans les documents d'urbanisme les dispositions garantissant l'alimentation des zones littorales en eau ;*
- *Encourager les économies d'eau sur le littoral et notamment dans les équipements touristiques ;*
- *Mettre en place un programme d'actions pour gérer les macro-déchets sur le littoral.*

## 8. Améliorer la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière

D'une manière générale, de la sécurité des navigations dépend à la fois la sauvegarde de la vie humaine en mer et la limitation des pollutions maritimes. La pratique de la pêche professionnelle et l'augmentation de la fréquentation des espaces côtiers maritimes par les plaisanciers posent la question de la sécurité des personnes en mer, aussi bien en termes de formation, d'application des règlements, que de moyens d'intervention. De même, la proximité avec l'une des plus grandes routes maritimes et la fréquentation de ses côtes font de la Bretagne l'une des régions les plus exposées au risque de pollution marine. La responsabilité de ce domaine incombe à l'Etat. Mais l'intervention des collectivités territoriales est sollicitée dès lors que l'on entre dans des situations de crise ou de lutte contre les pollutions. Des plans de lutte contre ces pollutions existent mais ne sont pas toujours opérationnels à l'échelle locale, ce qui restreint leur efficacité.

Pour répondre à ces constats, différentes actions peuvent être envisagées :

- *Former et informer les plaisanciers aux règles de sécurité en mer ;*
- *Poursuivre les efforts en matière de sécurité et de sauvetage en mer ;*
- *Améliorer les moyens de sauvetage dans les eaux, en modernisant les moyens d'intervention et en améliorant la formation des sauveteurs ;*
- *Inciter l'Etat à renforcer la surveillance et le contrôle des navires croisant au large de la Bretagne, et l'Europe à renforcer les mesures de sécurité ;*
- *Accompagner la réflexion de l'Europe sur les questions de sécurité dans une conception large (sécurité des hommes, sécurité à la pêche, aspects sociaux, etc.)*
- *Prévoir des programmes de formation de toutes les structures concernées par la mise en place des plans de lutte contre les pollutions marines ;*
- *Garantir l'information de la population sur la mise en œuvre de ces plans d'intervention.*

## 9. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime

Le patrimoine culturel maritime n'a pas fait l'objet, jusqu'à présent, de programme d'action à la hauteur de sa richesse et de ses besoins en termes de préservation et de valorisation. Compte tenu de l'importance de ce patrimoine pour l'identité culturelle et maritime de la Bretagne, un certain nombre d'actions structurantes doivent être mises en œuvre :

- *Développer une stratégie régionale de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel maritime ;*
- *Affirmer l'existence d'un pôle international de ressources sur le patrimoine maritime en Bretagne permettant des coopérations interrégionales et internationales ;*
- *Renforcer et poursuivre, dans une démarche de valorisation, les efforts de conservation du patrimoine navigant ;*
- *Mettre en œuvre une action en faveur de l'ethnologie maritime et plus généralement de la prise en compte de la vie, des usages et des savoir-faire des gens de mer et du littoral ;*
- *Promouvoir des actions en faveur de l'archéologie sous-marine : inventorier les épaves, mettre en œuvre des opérations de fouilles sur les éléments les plus remarquables, faire connaître ces opérations de fouilles et mettre en valeur les objets issus de ces campagnes ;*
- *Intégrer les données et les informations relatives à l'inventaire du patrimoine maritime culturel dans les outils d'aide à la décision publique et plus globalement au sein des politiques publiques ;*
- *Poursuivre les opérations de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des éléments immobiliers les plus remarquables du patrimoine maritime breton ;*
- *Créer et soutenir un réseau des musées maritimes bretons.*

## 10. Mettre en œuvre une stratégie de développement durable des îles bretonnes

Les îles bretonnes sont toutes confrontées aux mêmes problèmes, mais leur localisation et leurs caractéristiques font que les réponses à apporter doivent être spécifiques à chacune d'entre elles. La mise en œuvre d'une stratégie de développement durable des îles bretonnes doit s'inscrire dans cette logique. Compte tenu de l'urgence de la situation et de l'ampleur de certains phénomènes, les îles pourront servir de zone pilote pour la mise en place d'un certain nombre d'actions de référence concernant par exemple la maîtrise de la pression foncière, ou le maintien de la diversité sociale et économique. Pour cela, un diagnostic pourra être réalisé et des mesures prises pour promouvoir les actions suivantes sur chacune des îles :

- *Garantir la continuité et la solidarité territoriale : services à la population (éducation, social, santé, culturel), liaisons avec le continent, gestion du fret, gestion des déchets, etc. ;*
- *Permettre la réalisation raisonnée de logements sociaux dans des conditions économiques acceptables ;*
- *Garantir la préservation de l'environnement insulaire ;*
- *Promouvoir un tourisme durable sur les îles ;*
- *Maintenir une population active sur les îles (installation de jeunes et de résidents permanents) ;*
- *Diversifier l'économie insulaire (développement du télétravail, etc) ;*
- *Répondre durablement aux problèmes de carence en eau des îles : évaluer les besoins, mettre en œuvre des actions d'économie d'eau ;*
- *Réduire la dépendance énergétique des îles : évaluer les besoins énergétiques, mettre en œuvre des actions d'économie d'énergie et développer les énergies renouvelables.*